

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2004 B 05521

Numéro SIREN : 400 149 647

Nom ou dénomination : KEYRUS

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2018 sous le numéro de dépôt 458



Keyrus

COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

A large, stylized handwritten signature in black ink, with the initials "E. Colson" written below it.

I. — Compte de résultat consolidé

En milliers d'€	Notes	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Chiffre d'affaires	5	173 059	158 904
Autres produits de l'activité		452	401
Total produits des activités ordinaires		173 512	159 305
Achats consommés		-63 171	-56 069
Charges de personnel	6	-100 323	-93 111
Impôts et taxes		-2 047	-1 837
Dotations aux Amortissements	12	-1 166	-1 319
Reprises de provision & Pertes de valeur		-585	-1 254
Autres produits et charges opérationnels		-418	-1 076
Résultat Opérationnel Courant		5 802	4 639
Autres produits opérationnels	7	1 128	1 274
Autres charges opérationnelles	7	-2 069	-1 545
Résultat Opérationnel		4 862	4 367
Coût de l'endettement financier net	8	-1 362	-1 082
Autres produits et charges financiers	8	658	51
Résultat avant impôt		4 158	3 336
Impôts sur le résultat	9	-1 563	-1 682
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net		2 595	1 655
Dont:			
Part du Groupe		2 826	1 506
<i>Part des minoritaires</i>		-232	149
Résultat par action	10	0,18	0,09
Résultat dilué par action	10	0,18	0,09

II. — Etat du résultat global consolidé

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 595	1 655
Autres éléments du résultat global :		
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net :		
- Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	-212	
- Impôts sur les éléments ne devant pas être reclassés	71	
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	-141	
Eléments devant être reclassé ultérieurement en résultat net :		
- Ecart de conversion	250	-724
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		128
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		
- Impôts sur les éléments devant être reclassés	-69	144
Sous total des éléments devant être reclassés	180	-451
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	39	-451
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 634	1 204
<i>Dont part du Groupe</i>	2 879	1 044
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	-246	159

III. — Bilan

ACTIF	Notes	En milliers d'€	
		31/12/2014	31/12/2013
Goodwill	11	42 368	38 990
Immobilisations Incorporelles	12	699	789
Immobilisations Corporelles	12	2 322	2 078
Autres actifs non courants	13	23 318	23 810
Impôts différés actifs	9	4 827	3 825
Total Actif Non Courant		73 533	69 492
Stocks et en cours	14	60	6
Créances clients et autres débiteurs	15	79 329	66 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 383	16 859
Total Actif Courant		96 773	83 657
Total de l'actif		170 306	153 149

PASSIF	Notes	En milliers d'€	
		31/12/2014	31/12/2013
Capital	17	4 241	4 241
Primes d'émission		20 942	20 942
Réserves consolidées		7 494	7 598
Résultat consolidé		2 826	1 506
Capitaux Propres Part du Groupe		35 504	34 287
Intérêts minoritaires		307	104
Total des capitaux propres		35 811	34 391
Provisions	18	10 270	8 709
Passif financiers	20	21 253	14 717
Impôts différés passifs	9	295	232
Total Passif Non Courant		31 818	23 657
Provisions	18	1 941	2 200
Passifs financiers	20	18 030	20 753
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21	25 154	22 251
Dettes fiscales et sociales	21	35 474	32 217
Autres passifs	21	22 078	17 679
Total Passif Courant		102 677	95 100
Total du passif		170 306	153 149

IV. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés



OPERATIONS	En milliers d'€	
	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	2 595	1 655
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	104	199
Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs	2 222	2 878
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-49
Plus et moins-values de cession	-60	-81
Quote-part de résultat liée aux SME		
Résultat de dilution		
Elim. des autres charges et produits calculés	58	137
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 919	4 739
Coût de l'endettement financier net	1 362	1 082
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 563	1 682
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	7 844	7 503
Impôts versés	-1 669	-1 670
Variation du BFR	-3 003	-3 922
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 172	1 912
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 559	-620
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	481	400
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
Encaissements liés aux cessions titres consolidés		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-523	-250
Incidence des variations de périmètre	-1 737	-742
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 338	-1 212
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Rachats et reventes d'actions propres	-1 055	-182
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-12 819	-4 903
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 030	6 980
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 362	-1 082
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-205	812
Incidence des variations des cours des devises	120	-319
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	-251	1 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	16 608	15 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture (Note 16)	16 357	16 608

V. — Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital Social	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31/12/2012	4 241	20 942	6 612	835	1 812	34 444	117	34 561
Affectation résultat & reclassement			1 812		-1 812			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			273	-734		-461	10	-451
Résultat 2013					1 506	1 506	149	1 655
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			273	-734	1 506	1 044	159	1 204
Augmentation de capital								
Stocks options			-53			-53	4	-49
Variation de l'auto détention			-182			-182		-182
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-628			-628	-173	-801
Put sur Intérêts minoritaires			-351			-351	9	-341
Autres			13			13	-13	
Solde au 31/12/2013	4 241	20 942	7 496	102	1 506	34 287	104	34 391
Affectation résultat & reclassement			1 506		-1 506			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-211	264		53	-14	39
Résultat 2014					2 826	2 826	-232	2 595
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-211	264	2 826	2 879	-246	2 634
Augmentation de capital								
Stocks options								
Variation de l'auto détention			-1 055			-1 055		-1 055
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-129			-129	399	270
Put sur Intérêts minoritaires			-479			-479	50	-429
Autres								
Solde au 31/12/2014	4 241	20 942	7 129	365	2 826	35 504	307	35 811

VI. — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 14 avril 2015, et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. – Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IAS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe **Keyrus** dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2014

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2014 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés;
- IFRS 11 – Accords conjoints;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités.
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels;
- Amendements à IAS 28 - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises;
- Amendements à divers états IFRS contenus dans les Améliorations Annuelles des IFRS (2009-2011) ;
- Amendements à IFRS 10, 11,12 - Dispositions transitoires ;
- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs financiers ;
- Amendements à IFRS 10, 12, et IAS27 –Entités d'investissement;
- Amendements à IAS39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour les exercices 2015 et suivants :

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements de normes et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRS 9 – Instruments Financiers (remplaçant IAS 39);

- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles – cycle 2011-2013 ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies: contribution des membres du personnel ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ;
- Amendements à IAS 16 ET IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014 ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

L'impact de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés est en cours d'évaluation.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation :**

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d'entreprises :** Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires** : lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires d'une filiale, réalisées à partir du 1er janvier 2010 et qui ne modifient pas le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés

En application de IAS 32 lorsque les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée à la date de clôture pour un montant correspondant à la juste valeur de l'option.

La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part l'élimination de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondants ;
- D'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : l'écart entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle est présenté en diminution des « résultats accumulés ». Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers) à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaie étrangère qui constituent une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles** : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux

immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des relations clients amortis sur 5 ans et des logiciels. Ces derniers sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Agencements, Installations techniques	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwill comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacun des segments opérationnels ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Lors d'une prise de contrôle les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés soit à leur quote part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle pour chaque opération d'acquisition.

Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

19) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs contrats de construction selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

20) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

21) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

23) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.
- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

24) **Secteurs opérationnels** : Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe **Keyrus**. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont l'activité Grands Comptes (GC) et l'activité Mid Market (MM).

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

25) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

26) **Politique de gestion des risques financiers**

En matière de risque de change environ 90% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, la dette financière est à taux variable. Le Groupe a procédé à une couverture partielle qui est décrite dans les notes 21 & 22.

Note 2. – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est à noter aucun événement marquant postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 3. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs –particulièrement les goodwill, les impôts différés actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 4. – Faits marquant de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2014 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- **Up Génération** : entrée dans le capital à hauteur de 80%. Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM
 - **Rheims** : rachat de 70% du capital. Société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance)
 - **BIPB** : rachat de 51% du capital. Société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis
 - La société **Keyrus** a racheté les parts de deux minoritaires de **Keyrus Management** afin de porter sa participation de 77% à 88%
 - La société **Keyrus** a racheté les parts d'un minoritaire de **Kadris Group** afin de porter sa participation de 84% à 96%
- La société **Keyrus** a racheté les 25% de parts minoritaires de **Keyrus Biopharma** Belgique, portant son pourcentage de détention à 100%.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

Nom au 31/12/2014	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Management	Paris - France	31 décembre	88%	88%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Group	Paris - France	31 décembre	96%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Consultants	Paris - France	31 décembre	100%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Belgium	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Espagne (Etica Software)	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil)	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Maurice	Ile Maurice	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Limited	Hong Kong	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Chine	Shanghaï	31 décembre	100%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Equinoxe	Tunis - Tunisie	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	68%	68%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Israël	Raanana - Israël	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI	Tel Aviv - Israël	31 décembre	51%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI USA	New York - USA	31 décembre	100%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Capital Market	Paris - France	31 décembre	77%	77%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus UK	Londres - UK	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Belgium	Lane - Bruxelles	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	90%	90%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Up Génération	Paris - France	31 décembre	80%	80%	01/01/14 - 31/12/14
Rheims	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
BIPB Group Limited	Londres - UK	31 décembre	51%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB Limited UK	Londres - UK	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB LLC US	New York - USA	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB SARL	Paris - France	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14

Note 5. – Information par secteurs opérationnels et par zones géographiques.

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Grands Comptes (GC) et Mid Market (MM)

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge opérationnelle » telle que définie en note 1 §20. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées, des clients et des autres créances).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Mid Market.

en Milliers €	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Grands Comptes	Middle Market	Total	Grands Comptes	Middle Market	Total
Produits						
Ventes externes	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Total produits des opérations	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Résultat Opérationnel Courant	2 979	2 824	5 802	2 592	2 047	4 639
Autres produits et charges opérationnels	-820	-120	-940	-612	341	-271
Résultat Opérationnel	2 158	2 704	4 862	1 980	2 388	4 367

en Milliers €	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total
Bilan :								
Actifs								
Goodwills	30 221	12 147		42 368	26 843	12 147		38 990
Immobilisations nettes	2 362	658		3 020	2 138	728		2 866
Actifs sectoriels	68 194	18 748	-7 701	79 241	55 664	17 410	-6 308	66 766
Autres Actifs	45 607	10 062	-9 993	45 677	45 988	6 499	-7 961	44 526
Total des actifs consolidés	146 384	41 615	-17 693	170 306	130 633	36 784	-14 269	153 149

Le tableau ci-dessous décline la décomposition géographique du chiffre d'affaires pour les exercices 2014 et 2013 :

Chiffres d'affaires

En % du chiffre d'affaires	31/12/2014	31/12/2013
France	68%	68%
Europe Zone Euro hors France	16%	18%
Autres	16%	14%
TOTAL GENERAL	100%	100%

Note 6. – Charges de personnel

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	71 376	66 606
Charges sociales	27 493	26 026
Autres charges de personnel	1 332	471
Engagement retraite	121	56
Rémunérations payées en actions		-49
TOTAL	100 323	93 111

Au cours de l'exercice, **Keyrus** et sa filiale **Absys-Cyborg** ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires et de coûts d'actualisation de 5,0 M€ (4,5M€ en 2013).

La loi de finances pour 2013 précise que le crédit d'impôt recherche sera remboursé par l'Etat à l'issue d'une période de 3 ans. Les frais d'actualisation de cette créance s'élèvent à 0,6 M€, montant imputé sur le crédit d'impôt recherche. En revanche, Le produit de désactualisation des crédits impôt recherche des exercices précédents toujours en créances dans les comptes n'est pas comptabilisé en charges de personnel, mais dans le résultat financier. En 2014, ce produit s'élève à 0,8M€ (cf. note 8).

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Effectif opérationnel	1 606	1 363
Effectif commercial et administratif	341	284
Total effectif	1 947	1 646

Les effectifs salariés présentés ci-avant sont ceux à la clôture de chaque exercice.

Note 7. – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Charges de réorganisation	-965	-578
Résultat de cession d'actif	60	124
Autres	-36	182
Autres produits et charges opérationnels	-940	-271

Les charges de réorganisation concernent principalement **Keyrus SA**, et dans une moindre mesure **Absys Cyborg** et **Keyrus do Brazil**.

Note 8. – Résultat financier

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et autres produits financiers	-23	-13
Reprises sur provisions financières		
Autres produits financiers		
Total produits financiers	-23	-13
Intérêts et charges assimilées	1 339	1 069
Autres charges financières		
Total Charges financières	1 339	1 069
Coût de l'endettement financier net	-1 362	-1 082

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	347	87
Produits de désactualisation sur créances d'exploitation	755	855
Autres produits financiers	160	81
Total produits financiers	1 262	1 024
Pertes de change	267	281
Autres charges financières	337	592
Variation justes valeurs de titres disponibles à la vente		100
Total Charges financières	604	973
Autres produits et charges financiers	658	51

Le coût de l'endettement financier se dégrade de 270K€.

Les produits de désactualisation des créances d'exploitation s'élèvent à 755K€.

Les autres charges financières incluent principalement des charges sur le Brésil (144 K€) ainsi que des pertes d'actualisation (107K€).

Note 9. – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôt différé	215	-105
Impôt exigible	-1 779	-1 577
Charge (+) ou produit (-) d'impôt	-1 563	-1 682

La charge d'impôts exigible intègre un montant de CVAE s'élevant à 1,2M€ au 31 décembre 2014 (1,2M€ au 31 décembre 2013).

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	4 158	3 336
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge (+) ou produit d'impôt (-) théorique	1 386	1 112
Rapprochement :		
Différences permanentes	-822	-988
Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs	-946	-494
Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus	1 017	1 305
Impact du report variable	14	4
Effet des différences de taux d'imposition	41	25
Crédit d'impôt et CVAE (1)	687	672
Autres	187	46
Charge (+) ou produit (-) d'impôt effectivement constaté	1 563	1 682
Taux effectif d'impôt	37,59%	50,40%

(1) Y compris l'impact du classement de la CVAE en Impôt, montant de la CVAE : 1,211K€ (1,189 K€ en 2013)

Impôts différés au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables *	16 111	13 741
- dont non reconnus	11 284	9 916
Impôts différés actifs reconnus	4 827	3 825
Impôts différés passifs	295	232
Impôts différés nets	4 532	3 594

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des années suivantes. Au total, le groupe dispose de déficits reportables cumulés de 40,6M€.

Les impôts différés actifs et passifs pour une même entité sont compensés dans la présentation bilantielle.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

En milliers d'euros	31/12/2014		31/12/2013		NET	
	IDA	IDP	IDA	IDP	2014	2013
Immobilisations corporelles et Incorporelles		62		48	-62	-48
Autres actifs	276		285		276	285
Provisions et Engagements de retraites	795		591		795	591
Dettes financières		104		25	-104	25
Autres passifs	1 274		1 300		1 274	1 300
Reports fiscaux déficitaires	2 353		1 440		2 353	1 440
Total des Impôts différés	4 698	166	3 642	48	4 532	3 594

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Solde net au 1er janvier	3 594	3 688
Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice	1	144
Charge (ou produit) de l'exercice	215	-105
Différences de change	15	-70
Acquisition de filiales	706	
Cession de filiales		
Autres		-63
Balance au 31 décembre	4 532	3 594

Note 10. – Résultats par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe	2 826 476	1 505 654	1 812 092
Nombre d'actions au 01/01	16 302 862	16 548 368	16 668 491
Nombre d'actions au 31/12	15 641 620	16 302 862	16 548 368
Nombre moyen d'actions	15 566 939	16 425 615	16 608 430
Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros)	0,18	0,09	0,11
Capital potentiel BSAAR	-	2 584 623	2 584 623
Nombre d'actions totales potentiels	15 566 939	19 010 238	19 193 053

	Résultat net	Nombre d'actions potentiel proraté	Résultat par action (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base	2 826 476	15 566 939	0,18
Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action	2 826 476	15 566 939	0,18

Note 11. – Goodwill

en Milliers €	TOTAL
Valeur brute :	
Au 1er janvier 2013	39 824
Acquisitions	289
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	-458
Autres variations et ajustements	-665
Au 31 décembre 2013	38 990
Acquisitions	3 042
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	
Autres variations et ajustements	336
Au 31 décembre 2014	42 368
Dépréciations :	
Au 1er janvier 2013	
Dotation de l'exercice	
Au 31 décembre 2013	
Dotation de l'exercice	
Au 31 décembre 2014	
Montant net comptable au 31 décembre 2014	42 368
Au 31 décembre 2013	38 990

Le flux d'augmentation est lié l'acquisition des sociétés Up Génération, Rheims et BIPB. L'allocation du prix reste provisoire à fin décembre 2014.

Acquisition de Up Génération

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Up Génération** à hauteur de 80%. **Up Génération** est une Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 236K€.

Acquisition de Rheims

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Rheims** à hauteur de 70%. **Rheims** est une société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance). L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 1 383 K€.

Acquisition de BIPB

En juin 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **BIPB** à hauteur de 51%. **BIPB Group** est une société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 918 K€.

Les autres variations dans les flux d'acquisition concernent essentiellement les rachats des minoritaires sur **Keyrus Biopharma Belgique**.

Les autres variations d'ajustement au 31 décembre 2014 concernent des écarts de conversion pour 336 K€ (principalement l'effet de la dépréciation du dollar canadien, dans une moindre mesure celle de la livre sterling).

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

En milliers €	31/12/2014	31/12/2013
Grands Comptes	30 221	26 843
Middle Market	12 147	12 147
TOTAL	42 368	38 990

Le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des données budgétaires approuvées par la direction. Ils sont également basés sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,5% pour l'ensemble des filiales sauf pour le Brésil et Israël où ce taux a été estimé à 3%.
- Le coût des fonds propres hors primes de risque pays et spécifique a été calculé à 8,7% en moyenne par la direction, variant de 8,6% à 9,9% selon les pays.
- La prime de risque pays moyenne a été calculée à 0,2% par la direction, variant de 0,0% à 1,9% selon les pays.
- La prime de risque spécifique moyenne a été calculée à 0,8% par la direction, variant de 0,5% à 4,0% selon les pays, et en tenant d'un gearing de **Keyrus** supérieur à la moyenne du secteur (49% vs. 16% pour la moyenne sectorielle).
- Le coût de la dette a été calculé à 2,5% en moyenne par la direction, variant de 2,2% à 3,8% selon les pays.

Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé s'élève à 9,2% (10,0% en 2013).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 11,2 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 8,9M€ sur l'UGT Grands Comptes et +/- 2,3 sur l'UGT Middle Market). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 24,4 M€ à la hausse (Grands Comptes 20,8M€ et Middle Market 3,7M€) et de 18,5 M€ à la baisse (Grands Comptes -15,8M€ et Middle Market -2,8M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 8,4M€ (Grands Comptes 7,1M€ et Middle Market 1,3M€)

à la hausse et de 7,3M€ à la baisse (Grands Comptes -6,2M€ et Middle Market -1,1M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

Le test annuel 2014 de dépréciation des goodwill a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2014.

Note 12. – Immobilisations incorporelles et corporelles

en Milliers €	Concessions, brevets, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2013	1 239	1 820	3 059	7 911	7 911
Acquisitions	222	321	543	527	527
Cessions/Mises au rebut	14	-628	-614	-1 552	-1 552
Variation de périmètre					
Ecart de change	-12	-44	-56	-161	-161
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	1 463	1 469	2 932	5 863	5 863
Acquisitions	123	112	235	1 374	1 374
Cessions/Mises au rebut	-151	93	-58	-620	-620
Variation de périmètre	68	8	76	123	123
Ecart de change	14	1	14	24	24
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 515	1 683	3 199	5 900	5 900
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2013	633	1 536	2 169	5 173	5 173
Charge d'amortissement de l'exercice	190	114	304	1 014	1 014
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut		-287	-287	-1 449	-1 449
Variation de périmètre					
Ecart de change	-8	-35	-43	-91	-91
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	815	1 329	2 143	3 785	3 785
Charge d'amortissement de l'exercice	227	122	349	817	817
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut	-17	11	-6	-252	-252
Variation de périmètre	8		8	76	76
Ecart de change	5	1	6	16	16
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 037	1 463	2 500	3 578	3 578
Montant net :					
Au 31 décembre 2014	479	220	699	2 322	2 322
AU 31 décembre 2013	648	141	789	2 078	2 078

Note 13 – Autres actifs non courants



En milliers d'€	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde au 31/12/2012	17 760	34	17 726
Augmentation	6 358		6 358
Remboursement	-62		-62
Variation de périmètre			
Reclassement et Autres variations	-212	-1	-212
Solde au 31/12/2013	23 843	33	23 810
Augmentation	7 006		7 006
Remboursement	-187		-187
Variation de périmètre	585		585
Reclassement et Autres variations	-7 896		-7 896
Solde au 31/12/2014	23 351	33	23 318

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Dépôt de garantie et prêts	2 784	2 448
Titres de participations non consolidés	974	539
Autres créances part à plus d'un an	19 560	20 823
TOTAL	23 318	23 810

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement constitués du solde de participation dans IKOS. La hausse entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre de consolidation de **BIPB** et **Rheims**. Les autres créances à plus d'un an correspondent principalement aux créances de Crédit Impôt Recherche.

Notes 14. - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Marchandises	60	6
Ecart de conversion	-1	
Total au coût	59	6
Dépréciation à l'ouverture		11
Variation		-11
Ecart de conversion		
Dépréciation à la clôture		
TOTAL NET	59	6

Note 15. – Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients	59 344	50 997
Dépréciation sur créances clients	-2 518	-2 681
Montant net des créances clients	56 826	48 316
Autres débiteurs nets	14 521	10 888
Charges constatées d' avance	7 982	7 588
TOTAL	79 329	66 791

Le solde clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Echéances		
Non échues	45 945	37 753
Entre 0 et 30 jours	6 286	6 031
Entre 31 et 60 jours	1 939	2 150
Entre 61 et 90 jours	862	631
Plus de 90 jours	686	962
Entre 181 et 360 jours	1 255	20
Plus de 360 jours et douteux	2 371	3 449
TOTAL	59 344	50 997

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.518 K€ (2.606 K€ en 2013). Cette provision a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Les autres débiteurs nets concernent essentiellement des créances fiscales et sociales à recevoir.

Note 16. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Equivalents de trésorerie nets	4 589	5 673
Disponibilités	12 794	11 186
TOTAL	17 383	16 859

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

La trésorerie retenue dans le tableau des flux de trésorerie s'entend :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	17 386	16 862
Découverts bancaires	-1 025	-252
Autres	-4	-3
Trésorerie du tableau des flux	16 357	16 608

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, parce que les contreparties sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 17. - Capitaux propres

Capital

	31/12/2014	31/12/2013
Capital Autorisé (en milliers d'euros)		
17.277.870 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€	4 319	4 319
Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)		
<i>A l'ouverture de l'exercice</i>	16 302 862	16 548 368
Emises suite à l'exercice de BSAAR	0	0
Emises contre trésorerie	0	0
Emission d'actions nouvelles	0	0
Rachat (-) ou vente d'actions propres	-669 326	-245 506
<i>A la clôture de l'exercice</i>	15 633 536	16 302 862

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -603 K€ (-724 K€ en 2013) correspond principalement à l'effet de variation du réal brésilien et du dollar canadien par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

	Nombre de Titres	En Milliers d'Euros
Au 1er janvier 2013	729 502	557
Acquisitions	503 738	553
Cessions	-258 232	-270
Au 1er janvier 2014	975 008	839
Acquisitions	967 744	1 073
Cessions	-298 418	-318
Au 31 Décembre 2014	1 644 334	1 595

Au 31 décembre 2014, la société dispose de 9,5% du Capital en autocontrôle.

Note 18. – Provisions

En milliers d'€	31/12/2013	Variation de périmètre	Effet de l'écart de change	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	OCI	Reclassement	31/12/2014
Provisions pour risques & charges	7 957	30	-1	1 943	-1 036	-41		332	9 185
Provisions pour engagement retraite	752			121			212		1 085
Provisions non courantes	8 709	30	-1	2 065	-1 036	-41	212	332	10 270
Provisions pour risques	1 153		5	1 675	-787	-290		185	1 940
Provisions pour charges	1 047				-530			-517	
Provisions courantes	2 200		5	1 675	-1 317	-290		-332	1 940

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- Provisions pour litiges sociaux et prud'homaux : 922K€
- Provisions pour risques client, garantie et pertes à terminaison : 3.205K€
- Provisions pour engagements de retraite : 1.085K€
- Autres provisions pour risques & charges : 6.998K€

Note 19. - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière (charges sociales incluses).

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Taux d'actualisation*	1,80%	3,25%

Augmentation annuelle des salaires 3,00% 3,00%

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 121K€ en 2014 (59K€ en 2013). Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 20. – Passifs financiers

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	33 973	15 685	17 131	1 156
Dettes sur immobilisation en location financement				
Découvert bancaires	1 025	1 025		
Autres passifs financiers	4 285	1 320	2 965	
TOTAL DETTES FINANCIERES	39 283	18 030	20 096	1 156

RUBRIQUES	31/12/2013	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2014
Emprunts bancaires	12 017	19	242	3 687	-5 657	58	10 367
Dettes sur immobilisation en location financement		-1		24	-5		18
Découverts bancaires	252	5	31	737			1 025
Autres passifs financiers (dont put et earn-out)	23 201	17	-341	12 244	-7 179	-69	27 874
TOTAL DETTES FINANCIERES	35 470	41	-67	16 692	-12 842	-11	39 283

Le montant des emprunts contractés sur l'année s'élève à 3,7M€.

Les autres dettes financières correspondent aux options d'achat des minoritaires des acquisitions du Groupe et aux compléments de prix d'acquisition. Y sont également inclus les financements de l'activité non courante (financement du CIR et comptes courants factor).

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont conclus à des taux d'intérêts variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle (10M€) de son endettement, dont 3M€ conclus début 2012 en couverture de la dette moyen terme levée auprès du Crédit du Nord en décembre 2011.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.
- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers
- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,1M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux
- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,9M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable
- BANQUE PALATINE : emprunt bancaire en date du 8 octobre 2010 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,3%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée des obligations.

Compte tenu de l'encours financier à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

De manière générale, l'ensemble des financements du groupe respectent les covenants bancaires.

Note 21. – Autres passifs courants

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2014	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	Montant au 31/12/2013	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Provisions à court terme	1 941	1 941		2 200	2 200	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 154	24 987	167	22 251	22 247	4
Dettes fiscales et sociales	35 474	35 324	150	32 217	32 217	
Dettes sur immobilisations				13	13	
Autres dettes *	2 700	2 700		1 815	1 815	
Produits constatés d'avance	19 378	19 378		15 852	15 852	
TOTAL	84 647	84 329	317	74 347	74 343	4

Note 22. - Juste valeur des instruments financiers au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	Juste valeur par résultat	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courant			23 318			23 318	23 318
Clients			55 251			55 251	55 251
Autres débiteurs			24 078			24 078	24 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17 383				17 383	17 383
ACTIFS FINANCIERS		17 383	102 647			120 030	120 030
Emprunt obligataires (y compris <1 an)							
Autres passifs long terme (y compris <1 an)				38 191		38 191	38 191
Fournisseurs				25 154		25 154	25 154
Autres créditeurs				22 078		22 078	22 078
Instruments dérivés passif (dérivés de taux désignés comme instrument de couverture)					67	67	67
Concours bancaires courants				1 025		1 025	1 025
PASSIFS FINANCIERS				86 448	67	86 515	86 515

Note 23. - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Nombres de personnes concernées	12	12
Avantages à court terme	2 929	3 005
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Rémunérations payées en actions	0	38
Total	2 929	3 044

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

Ce plan est venu à échéance le 27 novembre 2010. Aucune souscription d'actions n'a été effectuée.

Actions gratuites

L'assemblée générale du 26 juin 2009 a donné une autorisation au Conseil d'administration d'émettre des actions gratuites au profit des salariés de la société. Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2010, deux plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 87.000 et 400.000 actions gratuites.

Le nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires du premier plan a été ramené à 49.000 actions suite aux départs de salariés.

En 2014, il n'y a pas eu d'actions gratuites définitivement attribuées aux bénéficiaires de ces plans par prélèvement sur actions Propres.

Les 400.000 actions gratuites, relative au deuxième plan, se répartissent par fraction de 100.000 actions par année sous condition de la présence du bénéficiaire au 31 décembre 2010 pour la première fois et pour les années suivantes à concurrence de 50.000 sous condition de présence au 31 décembre et de 50.000 actions sous condition de réalisation des objectifs de performance. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, les 100.000 actions attribuées ont été réduites à 0 compte tenu des conditions de performance.

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Note 25. – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Facilités de caisse	1 500	1 772
Ligne OSEO (financement non utilisé)	2 076	5 000
Ligne CGA (financement non utilisé)	1 877	8 650
Ligne Banque Nationale du Canada 1mCAD	711	682

Engagements donnés	31/12/2014	31/12/2013
Redevances Crédit Bail non échues	néant	néant
Garanties données à Banco Santander	921	
Garanties données à Itau	829	
Garanties données à Banque Nationale Du Canada	711	682
Garanties données à Crédit du Nord	2 000	2 000

Les garanties accordées au Crédit du Nord représentent le nantissement d'une partie des titres de la filiale Absys Cyborg.

Note 26. – Honoraires des Commissaires aux comptes

En IC	Deloitte & Associés		RBA		Mazars & Associés		Pontbrian Roy Ethier & Associés		Mr Hess (Suisse)		Mr Lerusse		Cabinet FINOR		
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	
	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014	2.013	2.014
Audit															
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
- Emetteur	88	72%	60	47%	31	31%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	35	43%	68	53%	69	69%	19	21%	10	100%	4	4%	4	100%	4
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
- Emetteur															
- Filiales intégrées globalement															
Sous-total	123	100%	128	100%	100	100%	18,94	100%	10	100%	4	100%	4	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement															
- Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	0%
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0%
TOTAL	123	100%	128	100%	100	100%	18,94	100%	10	100%	4	100%	4	100%	100%

Les auditeurs des filiales du Groupe Keyrus sont MAZARS & ASSOCIÉS pour Keyrus do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHER pour Keyrus Canada, Mr Hess pour Keyrus Suisse, Mr Lerusse pour Keyrus Biopharma Belgique et le Cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe Keyrus, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

RAPPORT DE GESTION KEYRUS

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 22 MAI 2015
INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convié, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2014. En effet, nous vous rappelons que, les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de NYSE Euronext (« Eurolist »), compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris et nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, sont annexés à ce rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le rapport spécial du Président (i) sur la composition du conseil d'administration et l'application du principe de représentation des femmes en son sein, (ii) sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux ainsi que (iii) sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital,
- le rapport sur les stocks options ainsi que sur l'attribution d'actions gratuites.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les vingt-et-un jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports des Commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1. RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

Nom au 31/12/2014	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Management	Paris - France	31 décembre	88%	88%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Group	Paris - France	31 décembre	96%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Consultants	Paris - France	31 décembre	100%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Belgium	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Espagne (Etica Software)	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil)	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Maurice	Ile Maurice	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Limited	Hong Kong	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Chine	Shangai	31 décembre	100%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Equinoxe	Tunis - Tunisie	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	68%	68%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Israël	Raanana - Israël	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI	Tel Aviv - Israël	31 décembre	51%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI USA	New York - USA	31 décembre	100%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Capital Market	Paris - France	31 décembre	77%	77%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus UK	Londres - UK	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Belgium	Lane - Bruxelles	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	90%	90%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Up Génération	Paris - France	31 décembre	80%	80%	01/01/14 - 31/12/14
Rheims	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
BIPB Group Limited	Londres - UK	31 décembre	51%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB Limited UK	Londres - UK	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB LLC US	New York - USA	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB SARL	Paris - France	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14

1.1 Faits marquants de l'exercice

Dans un marché concurrentiel et situation conjoncturelle difficile, la poursuite de notre stratégie de différenciation par une véritable offre de conseil technologique et l'élargissement de celle-ci à de nouvelles expertises ont permis au groupe de connaître une croissance supérieure à celle du marché. La croissance organique des activités du Groupe est de 5,5%. Cette croissance est forte sur les deux segments Grands Comptes et Mid Market (respectivement 11,3% et 7,3%).

Les activités Grands Comptes, toujours en croissance et surperformant leur marché, ont connu une croissance organique en ralentissement par rapport à l'an dernier : de 5,6% elle passe à 4,8%. Il convient néanmoins de noter une accélération de la croissance au cours du deuxième semestre de l'exercice avec notamment une croissance organique de 11,3% sur le dernier trimestre.

Les activités Mid Market ont progressé que de 7,3% en croissance organique contre 2,0% l'an dernier, bénéficiant d'une bonne reprise des ventes de licences sur l'exercice.

Le résultat opérationnel courant (ROC) est en progression passant de 4,6M€ à 5,8M€ : le ROC du secteur Grands Comptes progresse légèrement de 0,3M€ passant à 3,0M€ en 2014 alors que celui du Mid Market augmente plus fortement, passant de 2,0M€ en 2013 à 2,8 M€ en 2014.

La dette financière nette reste maîtrisée au 31 décembre 2014 à 17,6 M€ contre 15,4 M€ au 31 décembre 2013, grâce à une bonne gestion du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie nette du Groupe diminue faiblement au 31 décembre 2014 à 16,4M€ (16,6M€ au 31 décembre 2013) et la structure financière reste solide.

Avec un positionnement original et un portefeuille de services bien en place mêlant de très fortes compétences de conseil amont et une excellence technologique nourrie par des investissements continus en matière d'innovation et de R&D, le Groupe est parfaitement positionné pour répondre à la demande sur ses marchés.

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

1.1.1 GRANDS COMPTES

Le Groupe a poursuivi en 2014 les initiatives lancées au cours des dernières années pour se donner les moyens de traiter l'ensemble des problématiques des entreprises en matière de pilotage de la performance, gestion des données et maîtrise du canal digital. Un effort particulier a été porté sur le développement et la promotion des expertises et solutions liées aux data sciences et à l'analyse prédictive.

L'offre de services mise en place repose sur trois piliers stratégiques :

- **Data Intelligence** (Business Intelligence, Information Management, Big Data & Analytics, CPM/EPM),
- **Digital Experience** (Stratégie et Performance Digitales, Digital Commerce, Relation Clients & CRM Digital),
- et **Management & Transformation**

Cette offre permet d'intervenir sur l'ensemble des problématiques amont dans ces domaines : schéma directeur, choix de solution, travail sur les organisations et processus, déclinaison de la stratégie en opérations, plans, budgets, initiatives et indicateurs. Le Groupe a ainsi poursuivi ses investissements pour offrir une couverture complète en matière de compétences Conseil, couvrant tant les aspects technologiques que fonctionnels, avec des spécialistes des grandes fonctions de l'entreprise (RH, ventes, marketing, achats, production industrielle et supply chain, finance,..) ou des métiers de nos clients (industries financières, industries manufacturière et pharma, services non financiers, distribution, secteur public etc..).

Un effort particulier est conduit en continu afin d'améliorer la notoriété et la reconnaissance de la marque Keyrus Management, véritable levier de positionnement des savoir-faire Keyrus en Data et Digital.

Le positionnement du Groupe lui a ainsi permis de bénéficier, sur le dernier trimestre 2014, de l'accélération des nouveaux projets Big Data des grands comptes français.

Enfin, Keyrus a créé, avec l'Ecole Polytechnique et en partenariat avec Thalès et Orange, la Chaire Big Data à l'X afin de promouvoir la formation de data scientists en France.

En termes de croissance externe, l'année 2014 est marquée par des reprises ciblées d'activités complétant le portefeuille d'offres.

L'offre de services couvre également la mise en œuvre de toutes les principales solutions du marché ainsi que d'une large sélection de technologies innovantes que le Groupe s'est organisé pour détecter, tester et proposer à ses clients. Dans ce domaine, le Groupe bénéficie d'une dynamique d'innovation très forte du marché, tant chez les éditeurs leader du marché (SAP, Oracle, IBM et Microsoft) que chez des acteurs plus petits ou nouveaux entrants, qui permettent de répondre aux problématiques de mobilité, aux attraits du « cloud computing » ou au phénomène du « Big data ». Dans ce domaine, l'intégration de VBI dans l'offre globale du groupe et le soutien de sa croissance se poursuivent.

1.1.2 MID MARKET

Dans un contexte de marché un peu moins favorable que celui des Grands Comptes, le Groupe a su conserver un bon niveau de performance tout en reprenant à la fois, comme annoncé, une progression de son niveau d'activité par croissance organique (+7,3%), tirée notamment par la reprise des ventes de licences, et un niveau de rentabilité satisfaisant en améliorant sa productivité.

Les ventes de services ont progressé de 1,3%, l'accent continuant à être porté sur la rationalisation de l'offre et la productivité.

La société a continué à améliorer la gestion de sa base clients, dont les revenus ont enregistré une nouvelle progression de 4% par rapport à 2013.

Enfin, après une année 2013 en berne avec une baisse de 20%, les ventes de licences ont connu une forte reprise, en croissance de 30% en 2014.

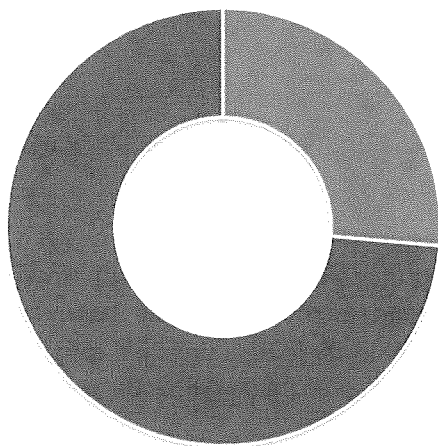
1.2 Activité et résultats du groupe - évolution prévisible

1.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En terme d'activité, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 173,1 M€ en 2014 contre 158,9 M€ en 2013 soit une progression de 8,9% (+10,2% sur les Grands Comptes et +5,5% sur le Mid Market). La croissance organique est de 4,8% sur les Grands comptes et + 5,5% sur le Mid Market, preuve que les choix stratégiques de la direction du groupe portent leurs fruits.

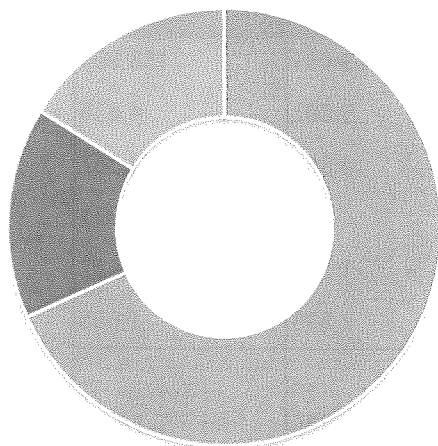
Le chiffre d'affaires consolidé du groupe se répartit comme suit :

Par segment de marché



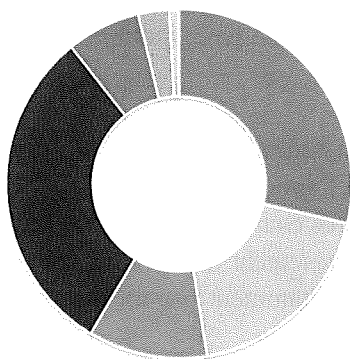
- Grands Comptes 73,6% (72,8%)
- Mid Market 26,4% (27,2%)

Par zone géographique



- France 68,3% (68,2%)
- Europe 15,6% (17,9%)
- Autres 16,1% (13,9%)

Par secteur d'activité



- Industries 28,7% (32,3%)
- Banque – Assurance 18,8% (17,1%)
- Télécommunication 11,1% (9,5%)
- Services - Distribution 30,7% (21,5%)
- Secteur Public 6,9% (10,5%)
- Utilities 2,9% (7,7%)
- Transport 0,9% (1,4%)

Entre parenthèses : données au 31/12/2013

La note 5 de l'annexe des comptes consolidés exprime l'évolution de l'activité par secteur. La répartition géographique évolue légèrement par rapport à 2013, avec une hausse de la part de l'international, liée pour partie à l'effet de change favorable sur le Real brésilien et le dollar Canadien, mais aussi à une hausse du chiffre d'affaires au Brésil et à l'intégration de nouvelles sociétés à l'international.

1.2.2 RESULTAT DU GROUPE

L'activité du groupe **Keyrus** sur l'exercice 2014 peut être résumée comme suit :

Exprimé en k€	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	173 059	158 904
Résultat opérationnel courant	5 802	4 639
Résultat opérationnel	4 862	4 367
Résultat financier	-703	-1 031
Impôt sur les résultats	-1 563	-1 682
Résultat net	2 595	1 655
Dont :		
Part du Groupe	2 826	1 506
Part des Minoritaires	-232	149

- **Résultat Opérationnel Courant**

Le Résultat opérationnel Courant s'élève à 5.802 K€ au 31 décembre 2014 contre 4.639 K€ au 31 décembre 2013 soit une hausse de 25,1 %. Il intègre les coûts liés à la mise en place de l'ensemble des compétences, notamment en matière de Conseil, nécessaires pour délivrer l'ambition du Groupe en matière d'offre de services.

Les charges d'exploitation sont ainsi essentiellement constituées des frais de personnel qui représentent plus de 58,0 % du chiffre d'affaires (contre 58,6% l'année dernière).

Les autres charges d'exploitation, comprenant les achats et autres charges externes, les impôts et taxes ainsi que les dotations aux amortissements et provisions, représentent 42,0 % du chiffre d'affaires (contre 38,7% l'année dernière). Ces évolutions s'expliquent notamment par un recours privilégié à des salariés plutôt qu'à de la sous-traitance.

Les effectifs salariés du groupe à fin décembre 2014 s'élevaient à 1.947 collaborateurs en augmentation de 18,3% comparée à l'exercice précédent. Les effectifs (sous-traitant inclus) s'élèvent à 2.214 au 31 décembre 2014, en progression de 20,7% par rapport au 31 décembre 2013.

- **Résultat Opérationnel**

Le résultat opérationnel, qui intègre des produits et charges non récurrents pour -940 K€, se situe à 4.861 K€ contre 4.367 K€ au titre de l'exercice 2013 soit une amélioration de 11,5%. Il est principalement constitué de 1,0M€ de coûts de réorganisation.

- **Résultat Financier :**

Le résultat financier s'élève à - 703 K€ contre - 1.031 K€ au titre de l'exercice 2013. Il se compose d'une part d'un coût lié à l'endettement financier net de -1.362 K€ et d'autre part des produits et charges financiers nets pour +658 K€ qui se composent principalement de 648 K€ de produits de désactualisation des créances d'exploitation et de +80 K€ de gains/pertes de changes et -118K€ d'autres charges financières.

- **Impôts sur les résultats :**

L'impôt comptabilisé au titre de l'exercice est une charge nette de 1.563K€. L'impôt comprend la CVAE qui représente un montant de 800K€ (net de l'impact de sa déductibilité sur l'impôt sur les résultats). La charge diminue de 121K€ : cette baisse s'explique principalement par une augmentation de l'impact des impôts différés de 210K€ compensée par une hausse des impôts dus en Belgique.

1.2.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

- **Capitaux permanents :**

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 35.811 K€.

- **Passifs non courants :**

Le total des passifs non courants s'élève à 31.818 K€ dont 21.253 K€ de passifs financiers.

L'endettement du groupe est essentiellement à taux variable. 1,2 M€ font l'objet d'une couverture de taux, en particulier avec un SWAP de taux souscrit en 2012 concernant la dette levée auprès du Crédit du Nord (3 M€).

Caractéristiques des titres émis, emprunts contractés et découverts bancaires	Taux fixe/ Taux variable	Montant global des lignes (K€)	Échéances	Existence ou non de couverture
Emprunts 2010 Palatine	Taux variable	600	2015	Pas de couverture
Emprunts 2011 Crédit du Nord	Taux variable	1 200	2016	Oui
Emprunts 2011 OSEO	Taux variable	850	2018	Pas de couverture
Emprunts 2012 OSEO	Taux variable	7 181	2015	Pas de couverture
Emprunts 2014 OSEO	Taux variable	7 450	2016	Pas de couverture
Emprunts 2012 Société Générale	Taux fixe	1 070	2017	NA
Emprunts 2012 Banque Populaire	Taux variable	1 600	2018	Pas de couverture
Emprunts 2014 HBBC	Taux variable	800	2016	Pas de couverture
Emprunts 2014 HBBC	Taux variable	1 600	2015	Pas de couverture
TOTAL		22 351		

- **Endettement Financier net :**

La trésorerie nette du groupe s'élève à 16,4 M€ au 31 décembre 2014, en baisse de 0,2M€ par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net du groupe s'entend ici au sens des covenants bancaires, à savoir toute dette financière souscrite auprès d'un établissement financier diminuée de la trésorerie nette et des valeurs mobilières de placement. Il s'élève à 17,6 M€ au 31 décembre et s'analyse comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
A. Trésorerie	12 794	11 186
B. Instruments équivalents		
C. Valeurs mobilières de placement	4 589	5 673
D. Liquidités (A+B+C)	17 383	16 859
E. Actifs financiers courants		
F. Dettes bancaires à court terme	1 025	252
G. Part à moins d'un an des dettes Long terme	15 685	19 842
H. Autres dettes court terme		
I. Total (F+G+H)	16 710	20 094
J. Endettement financier à court terme (I-D)	- 673	3 234
K. Dette bancaire à long terme	10 837	4 956
L. Obligations émises		
M. Autres dettes à long terme	7 450	7 181
N. Total (K+L+M)	18 287	12 137
O. Endettement financier net (J+N)	17 614	15 372

- Investissements :

Les immobilisations incorporelles présentent une valeur comptable nette de 43.067 K€ et se composent principalement des goodwills pour 42.368 K€.

Les immobilisations corporelles présentent une valeur comptable nette de 2.322 K€.

Les immobilisations financières présentent une valeur comptable nette de 3.758 K€ constitués principalement de dépôts et cautionnements, de prêts et de titres de participations non consolidés.

Le groupe a financé ses investissements sur fonds propres.

Les acquisitions des sociétés prévoient des paiements différés du prix fixe et des prix variables qui sont comptabilisés en dettes sur immobilisations. Les dettes sur acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 4.284 K€ au 31 décembre 2014 et sont actualisées.

- Autres Actifs non courants :

Suite au changement de la réglementation relative au remboursement des Crédits d'Impôt Recherche, et au remboursement de ces créances à 3 ans, le Groupe a comptabilisé en actifs non courants un montant de 19,5 M€ correspondant aux créances des exercices 2012, 2013 et 2014, actualisées sur trois ans et demi à un taux de 3,1%.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible de 17,4 M€ à mettre en perspective de dettes financières représentant un total de 39,2 M€ (cf. note 20 sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014).

1.2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Après une nouvelle année de croissance organique (+5,5%) supérieure au marché tout en consolidant son portefeuille d'offres : Data Intelligence - Digital Experience – Management & Transformation, **Keyrus** poursuit sa trajectoire stratégique et construit son offre de service numérique intégrée pour accompagner ses clients dans la capacité à transformer leur 'data' en action.

Pour le segment Mid Market, poursuite d'une stratégie de prudence en matière de croissance organique compte tenu de l'environnement économique avec de nouveaux investissements R&D et Innovation autour de nouvelles solutions Cloud - SaaS. Le segment bénéficiera toutefois en 2015 des effets exceptionnels de la mise en application de la nouvelle réglementation sur la Déclaration des Salariés Nominative (DSN)

1.2.4.1 Grands comptes

Le Groupe **Keyrus** a continué en 2014 à améliorer sa notoriété et la reconnaissance de sa marque auprès des organisations Grands Comptes et Mid Market.

Agilité, Innovation et expertise de la valorisation de la donnée sont inscrits profondément dans le génome de la marque et permettent à **Keyrus** d'anticiper les 'trends' de marché et d'adapter de manière continue son offre à la demande.

En 2015, le Groupe **Keyrus** va poursuivre ses investissements en matière d'innovation, de compétences conseil et de qualité de service, et ce sur l'ensemble de ses grandes implantations de façon à pouvoir déployer de grands projets sur l'ensemble des zones d'activité des grands comptes avec un déploiement progressif de ses expertises Digitales et Big Data/Analytics sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Le Groupe **Keyrus** anticipe un marché plus favorable en 2015 mais avec toujours une forte pression sur les prix.

1.2.4.2 Mid Market

L'exercice 2015 s'exercera dans un contexte économique toujours difficile pour les PME. **Absys Cyborg** pourra cependant capitaliser sur une base installée unique de plus de 3500 clients qui présente de nombreuses opportunités de migrations de sa base installée vers les versions les plus innovantes de ses logiciels. La croissance estimée du revenu devrait être de 3 à 4% à périmètre équivalent, sans sacrifier aux objectifs de rentabilité opérationnelle. En revanche, il est prévu des investissements importants dans la migration de l'ERP de la société : une équipe projet a été constituée afin de travailler exclusivement sur ce projet.

L'investissement réalisé autour de ses quatre lignes de produits Sage ERP X3, Microsoft Dynamics, Sage Ligne 100 et Paie et Sage FRP 1000 sera homogène.

Le dispositif spécifique visant à développer le revenu licence lié à la signature de nouvelles affaires, mis en œuvre l'an passé, sera prorogé.

La nouvelle réglementation liée à la mise en place de la Déclaration des Salariés Nominative (DSN) va avoir un effet exceptionnel sur le volume de service 2015 mais s'accompagne de challenges importants en termes de réalisation du plan de charge au niveau de l'équipe RH/Paie et d'anticipation du retour à la normale en 2016

Les résultats du premier trimestre confirment un bon démarrage de l'exercice mais avec une attention particulière sur la prise de commande qui, corrigée de l'effet exceptionnel de la DSN, est légèrement en repli par rapport au budget. Le retard est cependant rattrapable sur le deuxième trimestre.

La société poursuit son effort d'enrichissement de ses offres ERP historiques par l'apport de fonctions métiers et de technologies innovantes d'aide à la décision ou de mobilité. La fourniture de solutions hébergeables dans le Cloud constitue en outre une priorité même si la demande des PME reste encore modeste et confuse pour le moment sur le sujet de l'ERP.

Les opportunités de croissance externe d'acteurs directement concurrents ou de solutions complémentaires constituent une cible potentielle de développement pour renforcer les implantations géographiques sur lesquelles la société exerce déjà ses activités ou renforcer la pertinence de ses offres.

L'activité liée à la vente de projets dans des contextes internationaux progresse significativement et constitue un axe clé de développement pour la société.

1.3 Activité des principales filiales

1.3.1 ABSYS-CYBORG :

La société **Absys-Cyborg** a réalisé un chiffre d'affaires de 44,7 M€ (42,5 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de 3,1 M€ contre 2,3 M€ en 2013. L'amélioration de la rentabilité est le résultat d'efforts continus de productivité.

1.3.2 Keyrus SUISSE :

La société **Keyrus Suisse** a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 M€ (1,9 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de -0,3 M€ contre -0,2 M€ en 2013.

1.3.3 Keyrus BELGIQUE:

La société **Keyrus Belgique** a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 M€ (14,7 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de 0,5 M€ contre 0,3 M€ en 2013.

1.3.4 Keyrus Biopharma BELGIQUE:

Cette société gère les activités liées à l'industrie pharmaceutique en Belgique. Elle a réalisé respectivement un chiffre d'affaires de 8,7 M€ (9,1 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de 0,04M€ contre 0,1 M€ en 2013.

1.3.5 Keyrus CANADA:

Keyrus CANADA développe l'offre Business Intelligence de **Keyrus** au Canada et assure la veille technologique du Groupe sur le continent Nord-Américain. **Keyrus CANADA** a réalisé un chiffre

d'affaires de 5,4 M€ (contre 6,7 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de -0,1 M€ contre -0,2 M€ en 2013.

1.3.6 Keyrus ESPAGNE:

Cette société a une activité de conseil et d'intégration de solutions de Business Intelligence en Espagne. Même si la situation économique en Espagne reste tendue, le redémarrage constaté à la fin 2013 s'est confirmé sur toute l'année 2014 et a permis à Keyrus Espagne de retrouver un résultat bénéficiaire pour la première fois depuis 2007. **Keyrus** Espagne a réalisé un chiffre d'affaires de 4,9 M€ (3,6 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de 0,2 M€ (-0,3 M€ en 2013).

1.3.7 Keyrus BRESIL:

Cette société a une activité d'intégration de solutions de Business Intelligence au Brésil. En 2014, une activité d'intégration de solutions digitales de ventes omni-canal a été lancée. **Keyrus** Brésil a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€ (9,8 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de -0,3 M€ (0,5 M€ en 2013). Au cours de l'année 2014, un renforcement important de la direction de la société a été conduit, tant au niveau de la direction générale qu'à celui de la direction administrative et financière.

1.3.8 Keyrus MANAGEMENT:

Cette société a une activité de conseil en management. Elle a été créée au cours du premier semestre 2010. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 7,7 M€ (6,2 M€ en 2013) et un résultat d'exploitation de 1,0 M€ (0,3 M€ en 2013).

1.4 Evénements intervenus depuis la clôture

Aucun fait marquant n'est à noter depuis la clôture.

1.5 Approbation des comptes consolidés

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

1.6 Activité du groupe en matière de recherche et développement

L'ensemble des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Le Groupe a comptabilisé un crédit d'impôt recherche net de frais et de coûts d'actualisation de 5,0M€ au 31 décembre 2014 (4,5 M€ en 2013).

1.7 Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1.7.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1.7.1.1 RISQUES CLIENTS

En cette période économique instable, de nombreux grands comptes cherchent à réduire le nombre de prestataires auxquels ils font appel et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations

dans une logique d'optimisation des coûts. Cependant, **Keyrus**, en raison de son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles et fonctionnelles et sa maîtrise des technologies, est en mesure de limiter ces risques et obtient chaque année un nombre croissant de nouveaux référencements.

Le Groupe **Keyrus** n'est pas dépendant d'un client spécifique.

	31/12/2014	31/12/2013
Premier client	4,2%	4,8%
Cinq premiers clients	15,4%	16,9%
Dix premiers clients	21,8%	24,3%

Les procédures de gestion de crédit et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque clients.

1.7.1.2 Risques liés aux projets

Le Groupe réalise une part croissante de son chiffre d'affaires sous forme de projets ou services avec engagement de résultat. Pour accompagner cette mutation, le Groupe a renforcé ses procédures Qualité (acceptation de mission, chiffrage, suivi de projet...), ses compétences et la formation de ses équipes dans ces domaines

1.7.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Les évolutions technologiques étant de plus en plus rapides, les technologies jugées « avancées » à un moment deviennent vite matures puis rapidement dépassées. Il existe donc un risque pour les entreprises de ce secteur en mouvement constant de perdre le pas et de ne plus être au fait des dernières technologies.

Dans ce contexte, **Keyrus** a mis en place une veille technologique active et permanente. Cette veille a l'avantage d'être effectuée non seulement en Europe mais aussi au Canada et en Israël. Cette veille permet à **Keyrus** de détecter très en amont les technologies montantes et d'être proactive dans la proposition de solutions innovantes à ses clients.

Par ailleurs, la société consacre en moyenne 3% de la masse salariale à la formation. Ceci lui garantit une évolution constante de l'expertise de son personnel. Le dispositif des « périodes de professionnalisation » mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue, qui s'inscrit dans une politique forte de l'entreprise d'évolution des compétences, technologiques mais aussi métiers et comportementales, s'est poursuivi en 2014.

La société continue à anticiper les évolutions réglementaires dans le domaine de la formation continue afin d'être toujours en pointe et de proposer à ses collaborateurs les meilleures perspectives d'évolution professionnelle.

1.7.1.4 Risques liés à la concurrence

Malgré un grand nombre de consolidation ces dernières années, notamment chez les Editeurs, le secteur des Logiciels et Services Informatiques reste un secteur très concurrentiel. Le marché des

sociétés de conseil et de services informatiques connaît également un mouvement permanent de consolidation tirée par la demande des clients qui souhaitent de plus en plus réduire le panel de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner à l'international.

Dans ce contexte, **Keyrus** a su se spécialiser depuis son origine et développer de forts domaines d'expertise autour de la Business Intelligence et des technologies Internet, ainsi qu'une approche métier, qui lui permettent de s'imposer comme un acteur reconnu de ces domaines et de présenter des critères marqués de différenciation sur ce marché concurrentiel.

La présence en bourse de l'entreprise, sa solidité financière et sa présence internationale renforcent encore l'image du groupe face aux concurrents, notamment non cotés, sur le marché français en particulier.

1.7.1.5 Risques liés aux fournisseurs

La société considère qu'elle ne se trouve pas en situation de dépendance significative à l'égard de ses fournisseurs.

1.7.1.6 Risques liés au marché des logiciels et des services

Les activités du groupe sont exposées aux risques liés à la croissance du marché des Logiciels & Services Informatiques. La faible croissance économique, voire la récession, en France et sur les autres marchés sur lesquels **Keyrus** opère, peut entraîner un décalage des projets d'investissement des clients de **Keyrus** et de ses filiales, et pourrait avoir des conséquences sur son activité si elle venait à perdurer. Toutefois, le développement des activités de **Keyrus** à l'international et sur deux segments de marché distincts (Grands Comptes et Mid Market) devrait lui permettre de limiter ce risque, chacun de ces marchés ayant sa propre conjoncture. Transition solutions SaaS

1.7.1.7 Risques liés au recrutement

La profession reste toujours un des premiers contributeurs à l'emploi des cadres en France. Il en ressort une concurrence toujours soutenue entre les entreprises qui peut générer un risque de pénurie d'un certain type de ressources.

Keyrus continue de renforcer ses compétences sur des profils expérimentés. Cette politique volontariste d'enrichissement de ses compétences permet à **Keyrus** de disposer de plus de ressources de haut niveau sur les projets actuels et d'être prêt pour servir ses clients en 2014.

Les investissements en moyens de recrutement « externes » (salons, forums, cabinets de recrutement, sites internet..) ont été poursuivis avec toutefois une emphase sur l'animation soutenue du dispositif de cooptation et de notre présence sur les réseaux sociaux qui deviennent deux sources essentielles de recrutement.

1.7.1.8 Risques liés aux personnes clés

Le succès futur du groupe **Keyrus** dépend étroitement des efforts et de l'expérience du personnel clé et de son équipe dirigeante. Par ailleurs, le départ de toute personne clé ou toute défaillance d'un membre du personnel clé dans l'exécution de ses fonctions actuelles pourrait avoir des effets négatifs sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Toutefois, la participation directe de ces hommes clés au capital de la société **Keyrus** par le biais de programme d'intéressement au capital, assure une meilleure fidélisation et une importante motivation, ce qui devrait limiter les risques liés aux dits hommes clés.

De même, le groupe **Keyrus** a instauré un équilibre entre les différents hommes clés (une trentaine de personnes environ) qui permet d'une part, de ne pas faire dépendre le succès de la société d'un nombre trop restreint de personnes, et d'autre part de disposer de plusieurs personnes très performantes sur un périmètre donné. Aucune de ces personnes n'est responsable seule d'une part significative du chiffre d'affaires.

1.7.2 RISQUES JURIDIQUES

1.7.2.1 Risques réglementaires

Les activités de **Keyrus** ne dépendent ni d'autorisations légales réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologations.

1.7.2.2 Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

1.7.2.3 Assurances – Couverture des risques

Le groupe opère sur une activité de prestations de services et une partie significative de son chiffre d'affaires est réalisée sur des projets au forfait (représentant environ 30% du chiffre d'affaires) avec garantie de bonne fin et pénalités.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, l'ensemble des projets au forfait a été revu et les litiges commerciaux et pertes à terminaison ont été provisionnés.

Keyrus a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. responsabilité civile professionnelle ;
2. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle ;
3. assurances des locaux et matériels utilisés ;
4. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés ;
5. assurances des dirigeants de droit ou de fait.

La société **Keyrus** considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. La société **Keyrus** estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels.

Une analyse des provisions pour risques est donnée dans la note 18 des comptes consolidés.

1.7.2.4 Risques sociaux

Comme toute société de prestations intellectuelles, le cœur de l'activité repose sur le capital humain et le personnel de l'entreprise. En conséquence, **Keyrus** est soumis aux contraintes légales et réglementaires du droit social et à ce titre doit supporter toute modification à la fois du cadre réglementaire et de toute augmentation des charges sociales ou création de nouvelles cotisations.

Il existe enfin tous les risques de litiges pouvant naître de l'exécution ou de la rupture des contrats de travail.

1.7.2.5 Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société **Keyrus** n'a aucune dépendance vis-à-vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

1.7.3 RISQUES DE MARCHE

1.7.3.1 Risques de change et de taux

Le Groupe réalise 83% de son chiffre d'affaires en Euros. L'exposition au risque de change se décompose comme suit en k€ :

DEVICES	ACTIF	PASSIF	ENGAGEMENT EN DEVISE	POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	POSITION NETTE APRES COUVERTURE
Euro - EUR	147 899	110 792		37 107		37 107
Canadian Dollar - CAD	7 975	6 977		998		998
Brazilian Real - BRL	4 696	6 677		-	-	1 981
New Israeli Shequel - NIS	4 520	4 245		275		275
AUTRES	5 216	5 804		-	-	588
TOTAL	170 306	134 495		35 811		35 811

Les emprunts bancaires à hauteur de 33.342 K€ (contre 25.498 K€ à fin 2013) sont conclus à des taux d'intérêt variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variables sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, Le Groupe a réalisé, au début de l'année 2012 la couverture du risque de taux sur l'emprunt contracté en 2011 auprès du Crédit du Nord pour un montant de 2.8M€ (solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€).

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

Les valeurs mobilières de placement représentent 4,6M€ et la trésorerie disponible est de 12,8M€.

Compte tenu de l'encours financier des passifs financiers à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

L'annexe des comptes consolidés reprend ces informations dans la note 1 paragraphe 25.

1.7.3.2 Risque sur les actions

En unité de titres	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM	Portefeuille d'actions propres
Position de l'actif	Néant	1 644 334
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	1 644 334

1.7.3.3 Risques liés aux marchés de capitaux

Le cours des actions des sociétés émergentes et des sociétés de services informatiques a été historiquement très volatile. Il peut évoluer significativement en fonction de différents facteurs indépendants du contrôle de la société tels que, de manière non exhaustive, le départ de salariés clés, les recommandations et les prévisions d'analystes financiers tant sur le secteur des nouvelles technologies que sur la société elle-même, l'interprétation des marchés d'annonces d'opérations réalisées par la société (acquisitions, opérations sur le capital, partenariats) et par des sociétés

concurrentes, et plus généralement les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts et des marchés boursiers.

1.7.3.4 Risque de liquidité

Les montants des emprunts bancaires et des découverts bancaires sont libellés en euros et le détail figure au paragraphe 1.2.3

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.
- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers
- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,1M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
- Risque de taux couvert par un SWAP de taux
- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,9M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable
- BANQUE PALATINE : emprunt bancaire en date du 8 octobre 2010 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,3%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée des obligations.

2. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Acquisitions de la période

Durant l'exercice 2014, le Groupe Keyrus a acquis des titres dans différentes sociétés :

- **Up Génération** : entrée dans le capital à hauteur de 80%. Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM
- **Rheims** : rachat de 70% du capital. Société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance)
- **BIPB** : rachat de 51% du capital. Société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis

- La société **Keyrus** a racheté les parts de deux minoritaires de **Keyrus Management** afin de porter sa participation de 77% à 88%
 - La société **Keyrus** a racheté les parts d'un minoritaire de **Kadris Group** afin de porter sa participation de 84% à 96%
- La société **Keyrus** a racheté les 25% de parts minoritaires de **Keyrus Biopharma Belgique**, portant son pourcentage de détention à 100%.

2.2 Activité et résultats de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à 68.771 K€ contre 64.129 K€ au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits pour un montant de 9.933 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 78.704 K€ contre 71.843 K€ en 2013.

La société a comptabilisé un crédit d'impôt recherche pour un montant brut de 5,3 M€ au 31 décembre 2014 contre 4,7 M€ en 2013. La société a pris connaissance de l'état d'avancement du traitement comptable à retenir selon l'ANC. La société a décidé de maintenir sa position prise au cours des exercices précédents en comptabilisant le produit en subvention d'exploitation dans ses comptes sociaux et ce en attendant la publication d'un règlement comptable officiel et définitif.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 76.727 K€.

Les différents postes sont les suivants :

- <i>Achat de marchandises :</i>	5.532 K€
- <i>Achats et autres services externes :</i>	20.775 K€
- <i>Impôts, taxes et versements assimilés :</i>	2.061 K€
- <i>Charges de personnel :</i>	46.836 K€
- <i>Dotations aux amortissements et provisions :</i>	1.461 K€
- <i>Autres charges</i>	62 K€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat bénéficiaire de 1 977 K€ contre 490 K€ en 2013.

Compte tenu d'un résultat financier positif d'un montant de 1.344 K€, le résultat courant avant impôt s'élève à 3.321 K€ contre 1.522 K€ au titre de l'exercice précédent, d'un résultat exceptionnel négatif d'un montant de -527 K€ et d'un gain d'impôt sur les sociétés de 564 K€, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 3.357 K€.

L'effectif salarié au 31 décembre 2014 est de 731 personnes.

Est annexé ci-après le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Conformément aux termes de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, est présenté ci-après un tableau d'information sur les délais de paiement de nos fournisseurs ainsi que les soldes des dettes à leur égard, classés par date d'échéance :

Les conditions de règlement du Groupe sont 60 jours fin de mois sauf dispositions particulières. Le tableau suivant présente les comptes fournisseur en milliers d'Euros :

	NON ECHU	0 à 30	31 à 60	61 à 90	91+	TOTAL
2014	7 966 57,1%	1 136 8,1%	1 085 7,8%	476 3,4%	3 298 23,6%	13 961 100,0%
2013	13 711 70,7%	923 4,8%	1 006 5,2%	646 3,3%	3 095 16,0%	19 382 100,0%

La majeure partie des factures échues à plus de 90 jours correspond à des litiges notifiés aux fournisseurs concernés et à des opérations avec les filiales du Groupe.

2.3 Règles et méthodes comptables

Nous vous informons que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

2.4 Filiales et participations

2.4.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Vous trouverez en annexe le tableau des filiales et participation (en K€) avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours, du dernier exercice.

2.4.2 ACQUISITION DE L'ANNEE :

Acquisitions de la période

Durant l'exercice 2014, le Groupe Keyrus a acquis des titres dans différentes sociétés :

- **Up Génération** : entrée dans le capital à hauteur de 80%. Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM
 - **Rheims** : rachat de 70% du capital. Société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance)
 - **BIPB** : rachat de 51% du capital. Société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis
 - La société **Keyrus** a racheté les parts de deux minoritaires de **Keyrus Management** afin de porter sa participation de 77% à 88%
 - La société **Keyrus** a racheté les parts d'un minoritaire de **Kadris Group** afin de porter sa participation de 84% à 96%
- La société **Keyrus** a racheté les 25% de parts minoritaires de **Keyrus Biopharma Belgique**, portant son pourcentage de détention à 100%.

2.5 Dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Par souci de prudence, eu égard aux incertitudes liées aux perspectives de certains produits de haute technologie, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

2.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les comptes de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, qui ne sont pas déductibles du résultat fiscal. Au 31 décembre 2014, ces dépenses s'élèvent à 0€.

2.8 Situation de la société et perspectives d'avenir

En ce qui concerne la situation et les perspectives d'avenir, nous vous référons à la première partie de ce rapport consacrée à la gestion du Groupe (paragraphe 1.2.4).

2.9 Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice soit	3.357 k€
A hauteur de	0 k€
A la réserve légale qui est déjà dotée à son maximum légal de 10% du capital social	
Le solde, soit	3.357 k€
Au compte Report à Nouveau, qui de	8.958 k€
Sera porté à	12.315 k€

2.10 Conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Votre conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir, directement ou par personne interposée, entre votre société et :

- ses administrateurs,
- ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,
- une société contrôlant une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Les principales conventions sont énumérées et détaillées dans le Rapport Spécial du Conseil à l'assemblée sur les conventions réglementées, dont il vous sera donné lecture.

Nous vous demandons, après avoir entendu lecture de ce Rapport, de bien vouloir approuver les opérations visées par les articles L225-38 et suivants du Code de Commerce décrites dans ledit Rapport.

2.11 Approbation des comptes, quitus

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur

gestion au cours de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

2.12 Evénements survenus depuis le début de l'exercice en cours

Nous vous renvoyons au paragraphe 1.4 du présent rapport

2.13 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Il vous sera également donné lecture du rapport de vos Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 Informations concernant le capital

2.14.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Au 31 décembre 2014, le capital social était de 4.319.467,50 euros, entièrement libéré et divisé en 17.277.870 actions de 0,25 euro de nominal, toutes de même catégorie.

2.14.2 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNARIÉS A AUTORISER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2015

Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 22 mai 2014.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, le capital de l'émetteur était composé de 17.277.870 actions.

A cette date, la société détenait 1.636.250 actions en propre, soit 9,5 % du capital.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, le capital de l'émetteur était composé de 17.277.870 actions.

A cette date, la société détenait 1.629.965 actions en propre, soit 9,4 % du capital.

Répartition par finalités des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 31 décembre 2014, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par finalités :

- contrat de liquidité :	9.642 titres
--------------------------	--------------

- autres finalités du plan de rachat d'actions : 1.626.608 titres

Finalités du programme de rachat renouvelé

Les finalités de ce programme sont :

- L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2014 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
- L'attribution/la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital

La part maximale susceptible d'être détenue est de 10% du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 1.727.787 actions.

Compte tenu des actions auto détenues à la date du 31 décembre 2014, soit 1.636.250 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetée serait de 91.537, soit 0,5% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix d'achat ne pourra excéder 2 euros par actions.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra excéder la somme de 183.074 euros, conformément à l'autorisation soumise à l'assemblée Générale des actionnaires.

Modalités de rachat

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, notamment par interventions sur le marché, hors du marché ou de gré à gré ou par voie de rachat de blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

La part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions, l'autorisation donnée par l'assemblée générale ne limitant pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs. Par exception, dans le cadre de l'objectif d'animation de marché, la part du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2014 et expirera donc au plus tard le 21 novembre 2015. En tout état de cause, il sera mis fin au présent programme lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014.

Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31 décembre 2014	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	9,47%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 636 250
Valeur comptable du portefeuille (K€)	1 899
Valeur de marché du portefeuille (K€)	1 816

Nous vous proposons dans le cadre de l'assemblée générale du 22 mai 2015 de déléguer toute compétence au Conseil d'administration aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

2.14.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS, ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Un tableau récapitulatif des émissions de valeurs mobilières est annexé aux présentes.

2.14.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE :

La répartition du capital de la Société au 31 décembre 2014 est la suivante :

ACTIONNAIRES	31 décembre 2014			
	NOMBRES D'ACTIONS DETENUES	% DU CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DES DROITS DE VOTE
Eric COHEN	10 031 700	58,1%	20 063 400	77,6%
PUBLIC	5 609 920	32,5%	5 796 245	22,4%
AUTO DETENTION	1 636 250	9,5%		
TOTAL	17 277 870	100,0%	25 859 645	100,0%

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrôle indirect ni de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

2.14.5 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires bénéficient des règles régissant les droits de vote, communes à l'ensemble des actionnaires.

2.14.6 ACTIONNARIAT DE CONTROLE

Le contrôle est décrit au paragraphe 2.14.4. Monsieur Eric Cohen, qui détient 58,1% du capital et 75,7% des droits de vote de la Société, contrôle la Société. Il n'existe pas de dispositions contractuelles ou statutaires visant à restreindre ou à accroître les pouvoirs de l'actionnaire majoritaire qui exerce également les fonctions de Président Directeur Général.

La société est dotée d'un Conseil d'Administration composé de cinq membres au 31 décembre 2014 et d'un comité d'audit dont le Président est Monsieur Claude BENMUSSA. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple, l'actionnaire majoritaire ne disposant pas d'un droit de vote renforcé.

Il existe par ailleurs un Comité de Direction Groupe qui se réunit pour rendre compte de l'application des décisions prises par la Direction Générale du Groupe.

Les mesures prises afin que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites en page 70. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

2.14.7 ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

2.14.8 PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

2.14.9 NANTISSEMENT

A la connaissance de la société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de **Keyrus**.

2.14.20 AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune augmentation de capital.

2.15 Mandataires sociaux

2.15.1 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX :

- Les jetons de présence payés au titre des années 2014 et 2013 se décomposent comme suit :

Exprimé en Euros		
ADMINISTRATEURS	2014	2013
Eric COHEN	13 100	21 950
Didier TAUPIN	-	1 750
Rebecca MEIMOUN	8 500	1 750
Laetitia ADJADJ	-	-
Philippe LANSADE	10 350	9 400
Claude BENMUSSA	18 050	16 400
TOTAL	50 000	51 250

- La rémunération globale attribuée à l'ensemble des administrateurs et mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 453.217 €, dont 2.217 € relatifs aux avantages en nature, et se décompose comme suit :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant ou mandataire social encore présent en 2014											
	2 0 1 4					2 0 1 3					
	Fixe	%	Variable	%	Total	Fixe	%	Variable	%	Total	
M. Eric COHEN	240 000	70,59%	100 000	29,41%	340 000	240 000	70,59%	100 000	29,41%	340 000	
Mme. Rebecca MEIMOUN	98 217	86,75%	15 000	13,25%	113 217	98 217	86,75%	15 000	13,25%	113 217	
TOTAL	338 217		115 000		453 217	338 217		115 000		453 217	

Les jetons de présence s'ajoutent à ce montant à concurrence de 50.000 € en 2014 et 51.250 € en 2013.

La rémunération perçue par Madame Rébecca MEIMOUN au cours des exercices 2014 et 2013 l'a été au titre de son contrat de travail avec la société **Keyrus SA**.

Ces rémunérations ont été fixées conformément à la pratique de marché sur ces types de postes.

Concernant les mandataires sociaux susvisés, la société n'a, à ce jour, pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à ceux-ci.

Le montant des avantages en nature résultant de l'utilisation à usage personnel d'un véhicule mis à disposition par la société ou d'une couverture sociale sont de 2.217 € au titre de 2014 et 2.217 € au titre de 2013 (pour les administrateurs toujours présents en 2014) et se répartissent comme suit :

Tableau récapitulatif des avantages en nature de chaque dirigeant social ou mandataire social présents en 2014		
en Euros	2 0 1 4	2 0 1 3
M. Eric COHEN	Néant	Néant
Mme. Rebecca MEIMOUN	2 217	2 217
TOTAL	2 217	2 217

Au cours de l'exercice 2014, les mandataires sociaux n'ont exercé aucun titre donnant accès au capital.

2.15.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

Nous vous renvoyons à l'annexe 3 du présent rapport.

2.16 Situation de la société, perspectives d'avenir

En ce qui concerne la situation de la société et ses perspectives d'avenir, nous nous référons à la première partie du présent rapport concernant la gestion du groupe.

2.17 Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 0,90 € et 1,42 €.

En annexe 4 du présent Rapport, figure un tableau retraçant les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la société pour la période de janvier 2014 à mars 2015.

2.18 Informations concernant les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables

2.18.1 PLANS D'OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au rapport spécial relatif aux stocks options.

2.18.2 BONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

La date limite d'exercice des BSAAR votés à l'assemblée du 27 juin 2008 était le 12 août 2014. A cette date, aucun bon n'a été exercé et ils ont tous expiré. Ainsi au 31 décembre 2014, aucune action ne peut être émise ou attribuée au titre de ces bons

2.19 Attribution d'actions gratuites

Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au rapport spécial.

2.20 Franchissement de seuil

A la connaissance de la société, aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

2.21 Informations relatives au capital autorisé non émis : point sur les autorisations globales ou individuelles consenties au conseil d'administration

Conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce, vous trouverez en Annexe au présent Rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration et relatives aux augmentations de capital.

2.22 Direction générale

La direction générale de la société a été confiée au Président du conseil d'administration, Monsieur Eric COHEN lequel a été reconduit dans ses fonctions aux termes d'une délibération du conseil en date du 22 mai 2012.

2.23 Conséquences environnementales et sociales de l'activité

En préambule, il est précisé que la Direction de la société a jugé préférable de retarder la mise en application des dispositions de la loi française Grenelle II (article R. 225-105-1 du Code du Commerce).

2.23.1 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES :

Les activités de conseil et de prestations de service informatique ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

2.23.2 CONSEQUENCES SOCIALES :

L'effectif de **Keyrus SA** s'élevait à 731 personnes au 31 décembre 2014.

La variation de l'effectif de **Keyrus SA** s'analyse comme suit depuis le 31 décembre 2014 :

VARIATION DES EFFECTIFS	
EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2013	642
RECRUTEMENTS	237
DEPARTS	148
DEMISSIONS	67
FIN DE PERIODE D'ESSAI (DONT 21 A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR)	38
LICENCIEMENTS	12
RUPTURES CONVENTIONNELLES	15
TRANSFERTS	1
FIN DE CDD	15
TOTAL DES DEPARTS	148
EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2014	731

D'autres fonctions externalisées concernent l'accueil et le standard téléphonique ainsi que l'entretien des locaux.

95% de l'effectif travaille à temps complet. Le temps partiel est principalement constitué de 4 /5ème. La société **Keyrus** a mis en place les 35 heures au 1er janvier 2001 en application de l'accord Syntec du 22/06/99 sur la durée du travail qui a été étendu le 22/11/00.

L'absentéisme pour maladie est faible à 1,49% en légère baisse par rapport à 2013 (1,88%).

La société a prolongé sur 2014 ses efforts constants de formation du personnel tant par des formations externes que par des formations suivies en interne. L'effort de formation s'est élevé à 3% de la masse salariale 2014.

Les rémunérations sont fonction de la position de chaque salarié dans l'entreprise tout en s'assurant une cohérence par rapport au marché de l'emploi. Les salaires sont revus bi-annuellement. Une part variable est mise en place pour les managers et les consultants séniors.

La société s'est dotée d'une délégation unique du personnel depuis février 2000, puis d'un comité d'entreprise et de délégués du personnel à compter de mars 2002. Les œuvres sociales (1 % de la masse salariale) sont prises en charge par le comité d'entreprise et ont été principalement constituées sur 2013 par l'organisation d'une soirée pour le personnel, de chèques vacances, de participation dans des abonnements sportifs et de cadeaux de fin d'année. Un accord de participation a été signé à compter de l'exercice 2000 mais compte tenu des pertes fiscales cumulées par la société depuis cet exercice, aucune participation n'a jamais été servie aux salariés.

Concernant l'hygiène et la sécurité, la société remplit toutes ses obligations qui restent néanmoins peu significatives de par l'activité de services qui y est exercée.

En terme d'insertion des travailleurs handicapés, la société ne compte pas parmi ses effectifs le nombre de personnes prévu par la loi et supporte les cotisations nécessaires.

3 FACTEURS DE RISQUES

L'information est donnée au paragraphe 1.7 du présent document.

4 INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.1 Structure du capital de la société

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

4.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Néant

4.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

- 4.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

- 4.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

- 4.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant

- 4.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

- 4.8 Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Cf. Paragraphes 5-1, 6 et suivants du présent rapport.

- 4.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant

- 4.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

5 RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

5.1 Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler le programme de rachat d'actions autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2010 et qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Ce programme aurait les caractéristiques suivantes :

- autorise le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1.727.787 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 3.455.574 €, soit un montant moyen de 2 euros par action;

- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de mécanismes optionnels, et aux époques que le conseil d'administration appréciera et, les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens dans les conditions et limites et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date des opérations considérées ;
- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins suivantes :
 - L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2015 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à deux euros (2€), sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tel qu'indiqué ci-dessous et que le prix de vente des actions ne devra pas être inférieur à 0,50 Euros par action ;
- décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

Nous vous proposons donc d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir en Bourse les actions propres de la Société dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires et suivant les modalités ci-après exposées.

Le prix d'achat maximum des actions serait de 2 € par action. Le prix de vente minimum des actions serait de 0,5 € par action. Le nombre maximum d'actions acquises serait de 1 727 787 actions, en ce compris les actions déjà détenues par la Société, soit environ 10% existant à la date de la présente assemblée.

Si votre assemblée en décide ainsi, les actions acquises en application de cette autorisation pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris de gré à gré.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2014, serait donnée pour une durée ne pouvant excéder dix-huit (18) mois à compter de la présente

assemblée et, en tout état de cause pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2015.

Au 31 mars 2015, la Société, ayant fait usage de l'autorisation de rachat de ses propres actions qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2014 et qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, la société est propriétaire de 1.636.250 actions acquises dans le cadre de l'autorisation antérieure, sur les 17.277.870 actions formant son capital social à cette date.

5.2 Renouvellement du mandat des administrateurs

Noms Administrateurs	Assemblée Générale Désignation	Fin du mandat Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le
Monsieur Eric COHEN	07 juin 2011	31 décembre 2016
Madame Rebecca MEIMOUN	07 juin 2011	31 décembre 2016
Madame Laetitia ADJADJ	07 juin 2011	31 décembre 2016
Monsieur Philippe LANSADE	07 juin 2011	31 décembre 2016
Monsieur Claude BENMUSSA	10 juin 2010	31 décembre 2015

5.3 Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes	Assemblée Générale Renouvellement	Fin du mandat Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le
Deloitte	07 juin 2011	31 décembre 2016
RBA	07 juin 2011	31 décembre 2016

6 RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

6.1 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, de déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au profit (i) des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel, (ii) des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, étant précisé que le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions est autonome et distinct et ne s'imputera sur aucun des plafonds prévus aux termes des autres résolutions.

1. Le nombre total des options qui seraient ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 850.000 actions, ce nombre devra en tout état de cause être conforme aux limites fixées aux articles L.225-182 et R.225-143 du Code de commerce sous réserve de toutes autres limitations légales.
2. Le délai d'exercice des options consenties ne pourrait excéder une période de cinq (5) années à compter de leur date d'attribution.
3. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du Code de commerce ou par l'article R.225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.
4. En application de l'article L.225-178 du Code de commerce, l'autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option et des versements de libération
5. Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options de leur relevé et, notamment pour :

- Arrêter le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions à attribuer dans le cadre de la présente autorisation ;
- Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévu ci-dessus ; fixer le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires de ces options, décider des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment dans les différentes hypothèses prévues aux articles R.225-137 à R.225-142 du Code de commerce,
- Fixer les conditions ainsi que l'époque où les époques d'exercice des options,
- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.
- Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

6. La durée de validité de cette délégation serait fixée à dix-huit (18) mois.

6.2 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-134, L. 228-91 à L.228-97 du Code du Commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission en France ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à trois millions (3.000.000) d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la seizième (16ème) résolution.
3. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décider que :

- a) Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution;
 - b) Le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes;
 - c) Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après:
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (3/4) au moins de l'émission décidée;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.
4. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
 5. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société, les modalités selon lesquelles les valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente résolution donneront accès au capital de la Société, toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) à réaliser et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la Société. □ Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.
 6. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
 7. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur

les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

8. Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
 9. Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
- 6.3 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances sans droit préférentiel de souscription par placement privé.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants (notamment L.225-129-2, L.225-135, L.225-136) et L.228-91 et L.228-93 du Code de commerce de:

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), (i) d'actions ordinaires de la Société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société.
2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social par période de douze (12) mois ; ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la seizième (16ème) résolution.
3. Décider que le prix minimum d'émission des actions faisant l'objet d'une souscription immédiate pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensations de créances, sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote de 5 %..
4. Décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dont la souscription pourra opérer soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions en application conjuguée des articles L 225-136 et L 228-91 et suivants du code de commerce.
5. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
6. Décider le conseil d'administration arrêtera, conformément à la législation applicable, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Notamment, déterminera (i) la catégorie des titres émis, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, (ii) le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actes ordinaires de la Société ou d'une Filiale, conformément à la législation en vigueur, (iii) les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires étant précisé que le prix d'émission des actions ordinaire et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit pour chaque action ordinaire émise, cohérente avec le montant minimum prévu par la loi, en tenant compte des caractéristiques propres de chaque valeur mobilière. Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.

7. Décider que le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
 8. Décider que le conseil disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la résiliation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
 9. Fixer à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation.
- 6.4 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public.

Nous vous proposons de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans bénéficiaires désignés et en dehors d'une offre visée au II de l'article L 411.2 du Code monétaire et financier (i) d'actions ordinaires de la Société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société.
2. Décider que le prix minimum d'émission des actions faisant l'objet d'une souscription immédiate pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensations de créances,

sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote de 5 %..

3. que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions.
4. Décider de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et éventuellement réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code du commerce.
5. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
6. Décider que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société, conformément à la législation en vigueur, les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires étant précisé que le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, , soit pour chaque action ordinaire émise, cohérente avec le montant minimum prévu par la loi, en tenant compte des caractéristiques propres de chaque valeur mobilière. Ces caractéristiques pourront être ultérieurement modifiées par le conseil d'administration en accord avec les porteurs de ces valeurs mobilières.
7. Décider que le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

8. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la résiliation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
 9. Fixer à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation.
 10. Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
- 6.5 Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce de:

1. Déléguer Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports mentionné aux 1er et 2ème alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Décider que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-et-unième (21ème) résolution.
3. Prendre acte Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
4. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1er et 2ème alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particulier, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit

d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

5. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
 6. Fixer à dix-huit (18) mois la durée de validité de la présente délégation.
 7. Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
- 6.6 Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe.

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, la compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions nouvelles à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux, de la Société et/ou du Groupe visés aux articles L.225-197-1 II et L.225-197-2 du Code de commerce.

Le conseil d'administration serait libre de faire usage ou non de la présente délégation et déterminera, selon qu'il le jugera opportun, l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la Société tel qu'existant au moment de l'utilisation par le conseil de la présente délégation.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et que le conseil d'administration aura la faculté de réduire ou d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation, dans la limite de la législation applicable.

S'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital au profit des bénéficiaires desdites actions soit par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite d'actions par constitution d'un compte spécial de réserve, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la présente décision emportant de plein droit, au profit des attributaires, renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

Tous pouvoirs seraient délégués au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à dix-huit mois (18 mois) à compter de l'assemblée.

6.7 Délégation octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons autonomes de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.228-91 et L.225-138 II du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux du groupe ci-après désignés, de 1.500.000 bons autonomes de souscription d'actions qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions représentant une quote-part du capital de la Société.
2. Décider, conformément à l'article L.225-238 II du Code de commerce, pour la totalité des bons à émettre en vertu de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et des mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises ou étrangères de la Société au jour de l'émission des bons
3. Décider que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 375.000 euros, correspondant à l'émission de 1.500.000 actions nouvelles, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit directement ou indirectement à une quotité du capital de la Société conformément à la loi.
4. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les bons autonomes de souscription d'actions qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
5. Décider que la présente délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois.
6. Décider que les principales modalités d'émission et d'exercice des bons seront les suivants.

- le nombre maximal d'actions de la Société, sauf ajustement prévu par la loi, pouvant être émises par exercice des bons autonomes de souscription d'actions est fixé à 1.500.000 ; le conseil demeurant libre dans la limite ci-dessus de déterminer le nombre de bons à émettre et la parité d'exercice;
- les bons de souscription d'actions seront émis sous forme nominative ; les bons ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché quelconque, réglementé ou non ; en outre, ils seront incessibles;
- les bons ainsi émis seront exerçables pendant une période de dix (10) années à compter de leur émission par le Conseil d'administration ; au-delà de cette période, ils seront caducs;
- le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons autonomes de souscription d'actions, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront émis par le conseil d'administration, dans le cadre de la présente délégation, et sera égal :
 - o (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'émission des bons, diminué d'une décote maximale de 20 %, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
 - o (ii) Dans l'hypothèse où la Société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront émis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ou (b) si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
- le prix d'émission des bons sera déterminé par le conseil d'administration en conséquence de ce qui précède, au vu de leurs caractéristiques ;
- le prix de souscription des actions nouvelles en exercice des bons devra être libéré intégralement à la souscription ;
- les actions émises à la suite de l'exercice des bons autonomes de souscription d'actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdits bons auront été exercés et le

prix de souscription versé. Elles auront droit au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux dites actions à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation

7. Décider enfin de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
- arrêter les autres termes et conditions des émissions des bons et les autres modalités d'exercice des bons : dates de souscription, conditions d'exercice des bons, conditions dans lesquelles les bons seront caducs ou rendus inexercçables, délais et quantum de bons exercçables, prix de souscription de l'action en exercice des bons,
 - modifier ultérieurement ces caractéristiques en accord avec les porteurs de ces bons,
 - procéder à l'émission et à l'attribution des bons, et ainsi déterminer la liste précise des bénéficiaires des bons au sein des catégories de personnes identifiées et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
 - déterminer la date et les modalités des émissions des bons et les conditions de leurs exercices, le montant maximum nominal et global de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant en résulter,
 - recevoir les souscriptions aux bons, le cas échéant,
 - constater le nombre de bons souscrits,
 - suspendre le cas échéant l'exercice des bons,
 - constater le nombre et le montant nominal des actions souscrites en exercice des bons,
 - procéder dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au dépôt puis au retrait des fonds reçus à l'appui des souscriptions aux actions, constater toute libération par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société,
 - prendre toute disposition pour déterminer la procédure selon laquelle les droits des titulaires seraient réservés, si la Société procédait, tant qu'il existera de tels bons en cours de validité, à des opérations qui ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des dits titulaires,
 - d'une manière générale, , accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin de l'émission réalisée en vertu de la présente délégation et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et modifier corrélativement les statuts de la Société,
 - assurer la livraison et le cas échéant, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions résultant de l'exercice des bons,
 - et généralement, faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire.

En outre, le conseil d'administration ou son président directeur général pourra procéder, le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions.

8. Fixer la durée de cette délégation 18 mois à compter de la présente assemblée.

6.8 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de créer toutes actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des des articles L.225-129 à L225-129-6, L.225-148 et L.228-91 et suivants du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, l'émission d'actions ordinaires de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du Code de commerce.
2. que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment de:
 - o fixer les termes et conditions et les modalités de l'opération, dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables à la présente résolution
 - o fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - o constater le nombre de titres apportés à l'échange
 - o de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société;
 - o de prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires;
 - o d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale;
 - o de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée;
 - o de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.
 - o de fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
3. Fixer à dix-huit (18) mois la durée de validité de la présente délégation.

6.9 Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions.

Nous vous rappelons que, dans le cadre du renouvellement du programme de rachat d'actions, il convient de proposer à la prochaine assemblée d'autoriser le conseil d'administration :

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation, présente ou à venir, consentie par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et ce, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et en conformité avec toutes dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée;
2. A réduire corrélativement le capital social

La présente autorisation est valable durant un délai maximum de vingt-quatre (24) mois et annule toute autorisation antérieure de même sujet.

Si vous approuvez cette proposition, vous confèrerez tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à cette réduction de capital, en une ou plusieurs fois, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités requises et de façon générale faire le nécessaire.

6.10 Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de primes réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code du commerce de :

1. Déléguer avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
2. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, ce dernier aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - o Fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et /ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter

prix de souscription versé. Elles auront droit au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux dites actions à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation

7. Décider enfin de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les autres termes et conditions des émissions des bons et les autres modalités d'exercice des bons : dates de souscription, conditions d'exercice des bons, conditions dans lesquelles les bons seront caducs ou rendus inexercçables, délais et quantum de bons exerçables, prix de souscription de l'action en exercice des bons,
- modifier ultérieurement ces caractéristiques en accord avec les porteurs de ces bons,
- procéder à l'émission et à l'attribution des bons, et ainsi déterminer la liste précise des bénéficiaires des bons au sein des catégories de personnes identifiées et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
- déterminer la date et les modalités des émissions des bons et les conditions de leurs exercices, le montant maximum nominal et global de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant en résulter,
- recevoir les souscriptions aux bons, le cas échéant,
- constater le nombre de bons souscrits,
- suspendre le cas échéant l'exercice des bons,
- constater le nombre et le montant nominal des actions souscrites en exercice des bons,
- procéder dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au dépôt puis au retrait des fonds reçus à l'appui des souscriptions aux actions, constater toute libération par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société,
- prendre toute disposition pour déterminer la procédure selon laquelle les droits des titulaires seraient réservés, si la Société procédait, tant qu'il existera de tels bons en cours de validité, à des opérations qui ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des dits titulaires,
- d'une manière générale, , accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin de l'émission réalisée en vertu de la présente délégation et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- assurer la livraison et le cas échéant, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions résultant de l'exercice des bons,
- et généralement, faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire.

En outre, le conseil d'administration ou son président directeur général pourra procéder, le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions.

- le nombre maximal d'actions de la Société, sauf ajustement prévu par la loi, pouvant être émises par exercice des bons autonomes de souscription d'actions est fixé à 1.500.000 ; le conseil demeurant libre dans la limite ci-dessus de déterminer le nombre de bons à émettre et la parité d'exercice;
- les bons de souscription d'actions seront émis sous forme nominative ; les bons ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché quelconque, réglementé ou non ; en outre, ils seront incessibles;
- les bons ainsi émis seront exerçables pendant une période de dix (10) années à compter de leur émission par le Conseil d'administration ; au-delà de cette période, ils seront caducs;
- le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons autonomes de souscription d'actions, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront émis par le conseil d'administration, dans le cadre de la présente délégation, et sera égal :
 - o (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'émission des bons, diminué d'une décote maximale de 20 %, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
 - o (ii) Dans l'hypothèse où la Société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront émis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ou (b) si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
- le prix d'émission des bons sera déterminé par le conseil d'administration en conséquence de ce qui précède, au vu de leurs caractéristiques ;
- le prix de souscription des actions nouvelles en exercice des bons devra être libéré intégralement à la souscription ;
- les actions émises à la suite de l'exercice des bons autonomes de souscription d'actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdits bons auront été exercés et le

de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;

- Décider en cas de distribution d'actions gratuites :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
 - que celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
- De procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération sur le capital par incorporation des réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assuré, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.

4. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6.11 Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du code de commerce de :

1. décider expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011 pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.
2. Prendre acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

6.12 Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce de:

1. Autoriser le conseil d'administration, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des délégations de compétence visées aux 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de

trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée..

6.13 Détermination des plafonds d'autorisation.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, vous déciderez :

1. De fixer à 3 000 000 euros le montant maximum nominal des augmentations du capital social immédiates ou à terme pouvant être réalisées en vertu des délégations octroyées, étant précisé que s'ajouterait, le cas échéant, à ce montant nominal, celui des actions supplémentaires qui seraient émises pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
2. De fixer à 30 000 000 euros le montant maximum nominal des obligations et autres titres d'emprunt pouvant être émis en vertu des délégations octroyées.

6.14 Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise conformément au code du travail et à l'article L.225-129-6 du code de commerce.

Conformément à la loi et eu égard aux délégations de compétence ci-dessus, nous devons vous proposer de :

1. Déléguer au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la Société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera sur aucun des plafonds prévus aux termes des résolutions qui précèdent.
2. Réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la Société et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la délégation en vigueur adhérent à tout plan d'épargne ou à tout plan d'épargne interentreprises.
3. Décider que le prix de souscription des nouvelles actions, fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.3332-1 du Code du travail lors de chaque émission, ne pourra être inférieur de plus de 20 % ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext by NYSE EURONEXT lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.
4. Décider que la présente résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est

réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution.

5. Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fond commun de placement ou par le biais d'une entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et, généralement, faire le nécessaire.
- le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à une ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.
- le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

6. Fixer dix-huit mois la durée de la validité de la présente délégation

7. Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cependant, la société ne dispose pas actuellement de plan d'épargne entreprise et nous n'envisageons pas d'en mettre en place dans l'immédiat. C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter la présente proposition.

6.15 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la loi nous vous communiquons le montant des honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux au titre des exercices 2013 et 2014.

Voir annexe 4.

Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Keyrus, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

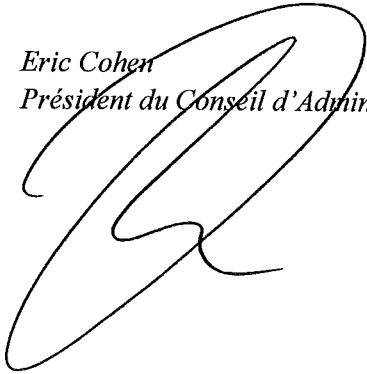
Les honoraires des cabinets membres du réseau Deloitte intègrent les travaux réalisés localement pour les filiales belges, luxembourgeoises et espagnoles du groupe.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

Eric Cohen
Président du Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	4 319 468	4 319 468	4 319 468	4 319 468	4 268 593
Nombre d'actions					
<i>Ordinaires existantes</i>	17 277 870	17 277 870	17 277 870	17 277 870	17 074 370
<i>A dividende prioritaire existantes</i>					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<i>Par conversion d'obligations</i>	3 274 701	3 274 701	3 274 701	3 274 701	3 274 701
<i>Par exercice de droits de souscription</i>					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	68 771 222	64 128 787	61 558 600	57 521 597	52 032 887
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2 914 703	2 897 995	2 323 307	3 387 708	3 198 700
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	563 640	532 505	400 348	646 588	826 186
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	3 356 512	1 701 803	2 908 209	3 742 695	3 045 931
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,17	0,17	0,13	0,20	0,19
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,19	0,10	0,17	0,22	0,18
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	687 12 mois	627 12 mois	617 12 mois	586 12 mois	517 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	31 211 352	28 413 763	27 632 000	26 119 935	23 362 227
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	14 758 918	13 785 473	13 646 748	12 617 626	11 193 902

ANNEXE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exprimé en milliers d'€	Capital social	Autres capitaux	Capitaux propres	Quote part	valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de la période	Résultat d'exploitation de la période	Dividendes encaissés		
					Brute	Nette					
Principales filiales détenues à plus de 50%											
Keyrus Canada	1 500	-	86	1 414	100%	985	985	5 076	-	129	-
Absys Cyborg	1 000	-	4 128	5 128	100%	9 667	9 667	44 664	-	3 102	1 500
Keyrus Suisse	122	-	368	246	100%	32	32	1 268	-	234	-
Keyrus Belgium	125	-	2 468	2 593	100%	5 999	5 999	13 269	-	500	-
Keyrus Biopharma Belgium	100	-	40	140	100%	1 115	1 115	8 171	-	37	-
Keyrus Espana	29	-	311	340	100%	2 545	2 545	4 898	-	220	-
Keyrus Brazil	169	-	927	758	100%	1 412	1 412	10 847	-	348	-
Keyrus Management	1 200	-	250	950	88%	1 250	1 250	7 442	-	1 039	-
Kadris Groupe	1 800	-	824	976	96%	1 515	1 515	-	-	23	-
Keyrus Ile Maurice	42	-	53	11	100%	95	95	146	-	19	-
Groupe Equinoxes	66	-	751	818	100%	79	79	1 624	-	230	-
Keyrus Luxembourg	31	-	575	544	100%	30	30	314	-	59	-
Absys Cyborg Belgique	19	-	60	79	100%	6	6	1 739	-	110	-
Keyrus Israel	2	-	448	450	70%	1	1	254	-	106	-
Keyrus Hong Kong	11	-	623	612	70%	7	7	221	-	128	-
Vision BI	1	-	770	771	51%	1 428	1 428	4 078	-	41	-
Keyrus Chine	531	-	345	185	70%	455	455	1 848	-	150	-
Keyrus Tunisie	0	-	228	228	68%	0	0	665	-	180	-
Keyrus Biopharma Tunisie	22	-	23	45	90%	10	10	117	-	15	-
Kadris Consultants	37	-	51	14	96%	3 237	3 237	2 083	-	97	-
Vision BI USA	82	-	101	184	51%	0	0	573	-	52	-
Keyrus Capital Market	100	-	178	78	77%	77	77	930	-	5	-
Keyrus UK	1	-	1	2	100%	1	1	64	-	5	-
Up Génération	0	-	1 348	1 348	80%	0	0	960	-	239	-
Rheims	12	-	24	37	70%	1 535	1 535	1 490	-	212	-
BIPB Group	4	-	1	3	51%	811	811	-	-	-	-
BIPB SRL	1	-	102	103	51%	10	10	17	-	32	-
BIPB LTD	4	-	764	760	51%	4	4	2 349	-	239	-
BIPB LLC	8	-	330	339	51%	8	8	852	-	69	-

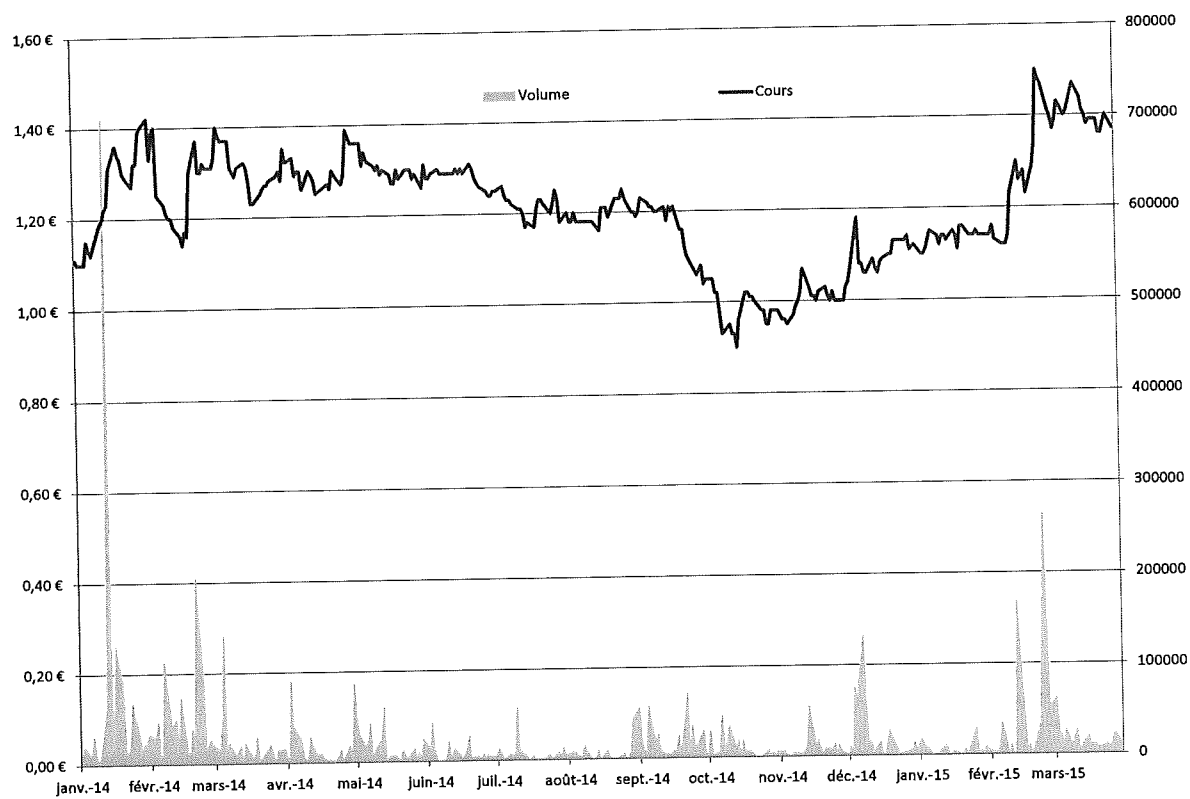
ANNEXE 3 : MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX
DANS D'AUTRES SOCIETES :

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
M. Eric COHEN 155 rue Anatole France à Levallois Perret (92300) Président directeur général	Président directeur général					
	- Keyrus Suisse	X	X	X	X	X
	- Keyrus Canada	X	X	X	X	X
	- Keyrus Israel	X	X	X	X	X
	- Keyrus Biopharma Belgium	X	X	X	X	X
	Président					
	- Absys Cyborg (EX Groupe CYBORG)	X	X	X	X	X
	- Kadris Group			X	X	X
	- Kadris Consultants			X	X	X
	- Keyrus Espana (EX Etica Software)	X	X	X	X	X
	Administrateur					
	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Do Brazil	X	X	X	X	X
	- Absys Cyborg Tunisie	X	X	X	X	X
	Président du Conseil d'Administration					
	- BIPB					X
	Président du Conseil de surveillance					
	- Keyrus Management	X	X	X	X	X
Gérant						
- Absystem Gestion SPRL	X	X	X	X	X	
- EMC Capital Partners	X	X	X	X	X	
Co-Gérant						
- Up Génération					X	
Mme. Rebecca MEIMOUN, née COHEN 155 rue Anatole France à Levallois Perret (92300)	Administrateur					
	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Keyrus Canada	X	X	X	X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X
- Keyrus Espana (EX Etica Software)	X	X	X	X	X	
Mme. Laetitia ADJADJ, née COHEN 7 rue Camille Pelletan à Levallois Perret (92300) Administrateur	Administrateur					
	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Keyrus Canada	X	X	X	X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X	
Mr. Claude BENMUSSA 7 rue d'Aulne à Senlis par Dampierre (78720) Administrateur	Administrateur					
	- Orange France	X	X	X		
	- Mobiril	X	X			
Mr. Philippe LANSADÉ	Administrateur					
	- ECMS	X	X	X		
Mr. André LIPOVSKY 35, rue du Général Delestraint à Paris (75016) Administrateur Fin de mandat le 07/06/2011	Président					
	- Groupe Studio M International	X	X	X	X	X
Mr. Didier TAUPIN 4 rue Gounod à Paris (75017) Administrateur Fin de mandat en 2014	Administrateur					
	- Keyrus Biopharma Belgium	X				
	- Absys Cyborg Tunisie	X				
	Administrateur					
	- Keyrus Management	X	X	X	X	
	Administrateur					
	- Rouen Business School		X	X	X	X

ANNEXE 4 : EVOLUTION DU TITRE

Evolution du cours de l'action depuis le 1 janvier 2014

Cotations et volumes traités



Source: NYSE EURONEXT

ANNEXE 5 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES:

En Kc	Deloitte & Associés		RBA		Mazars & Associés		Pontbrian Roy Ethier & Associés		Mr Hess (Suisse)		Mr Lerusse		Cabinet FINOR		
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	
	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014
Audit															
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
-Emetteur	85	72%	60	31	47%	31%									
- Filiales intégrées globalement	35	28%	68	69	53%	69%	19	14	10	100%	100%	4	4	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
-Emetteur															
- Filiales intégrées globalement															
Sous-total	123	100%	128	100	100%	100%	18,94	14	10	100%	100%	4	4	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement															
- Juridique, fiscal, social		0%			0%	0%									
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)		0%			0%	0%									
Sous-total	0	0%	0	0	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	123	100%	128	100	100%	100%	18,94	14	10	100%	100%	4	4	100%	100%

Les auditeurs des filiales du Groupe **Keyrus** sont MAZARS & ASSOCIES pour **Keyrus** do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHIER pour **Keyrus** Canada, Mr Hess pour **Keyrus** Suisse, Mr Lerusse pour **Keyrus** Biopharma Belgique et le Cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Keyrus

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014



E. Colson

I. — Compte de résultat consolidé

En milliers d'€	Notes	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Chiffre d'affaires	5	173 059	158 904
Autres produits de l'activité		452	401
Total produits des activités ordinaires		173 512	159 305
Achats consommés		-63 171	-56 069
Charges de personnel	6	-100 323	-93 111
Impôts et taxes		-2 047	-1 837
Dotations aux Amortissements	12	-1 166	-1 319
Reprises de provision & Pertes de valeur		-585	-1 254
Autres produits et charges opérationnels		-418	-1 076
Résultat Opérationnel Courant		5 802	4 639
Autres produits opérationnels	7	1 128	1 274
Autres charges opérationnelles	7	-2 069	-1 545
Résultat Opérationnel		4 862	4 367
Coût de l'endettement financier net	8	-1 362	-1 082
Autres produits et charges financiers	8	658	51
Résultat avant impôt		4 158	3 336
Impôts sur le résultat	9	-1 563	-1 682
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net		2 595	1 655
Dont:			
Part du Groupe		2 826	1 506
<i>Part des minoritaires</i>		-232	149
Résultat par action	10	0,18	0,09
Résultat dilué par action	10	0,18	0,09

II. — Etat du résultat global consolidé



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 595	1 655
Autres éléments du résultat global :		
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net :		
- Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	-212	
- Impôts sur les éléments ne devant pas être reclassés	71	
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	-141	
Eléments devant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
- Ecart de conversion	250	-724
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		128
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		
- Impôts sur les éléments devant être reclassés	-69	144
Sous total des éléments devant être reclassés	180	-451
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	39	-451
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 634	1 204
<i>Dont part du Groupe</i>	2 879	1 044
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	-246	159

III. — Bilan

ACTIF	Notes	En milliers d'€	
		31/12/2014	31/12/2013
Goodwill	11	42 368	38 990
Immobilisations Incorporelles	12	699	789
Immobilisations Corporelles	12	2 322	2 078
Autres actifs non courants	13	23 318	23 810
Impôts différés actifs	9	4 827	3 825
Total Actif Non Courant		73 533	69 492
Stocks et en cours	14	60	6
Créances clients et autres débiteurs	15	79 329	66 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 383	16 859
Total Actif Courant		96 773	83 657
Total de l'actif		170 306	153 149

PASSIF	Notes	31/12/2014		31/12/2013	
Capital	17	4 241	4 241		
Primes d'émission		20 942	20 942		
Réserves consolidées		7 494	7 598		
Résultat consolidé		2 826	1 506		
Capitaux Propres Part du Groupe		35 504	34 287		
Intérêts minoritaires		307	104		
Total des capitaux propres		35 811	34 391		
Provisions	18	10 270	8 709		
Passif financiers	20	21 253	14 717		
Impôts différés passifs	9	295	232		
Total Passif Non Courant		31 818	23 657		
Provisions	18	1 941	2 200		
Passifs financiers	20	18 030	20 753		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21	25 154	22 251		
Dettes fiscales et sociales	21	35 474	32 217		
Autres passifs	21	22 078	17 679		
Total Passif Courant		102 677	95 100		
Total du passif		170 306	153 149		

IV. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés



OPERATIONS	En milliers d'€	
	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	2 595	1 655
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	104	199
Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs	2 222	2 878
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-49
Plus et moins-values de cession	-60	-81
Quote-part de résultat liée aux SME		
Résultat de dilution		
Elim. des autres charges et produits calculés	58	137
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 919	4 739
Coût de l'endettement financier net	1 362	1 082
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 563	1 682
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	7 844	7 503
Impôts versés	-1 669	-1 670
Variation du BFR	-3 003	-3 922
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 172	1 912
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 559	-620
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	481	400
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
Encaissements liés aux cessions titres consolidés		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-523	-250
Incidence des variations de périmètre	-1 737	-742
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 338	-1 212
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Rachats et reventes d'actions propres	-1 055	-182
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-12 819	-4 903
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 030	6 980
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 362	-1 082
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-205	812
Incidence des variations des cours des devises	120	-319
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	-251	1 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	16 608	15 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture (Note 16)	16 357	16 608

V. — Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital Social	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31/12/2012	4 241	20 942	6 612	835	1 812	34 444	117	34 561
Affectation résultat & reclassement			1 812		-1 812			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			273	-734		-461	10	-451
Résultat 2013					1 506	1 506	149	1 655
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			273	-734	1 506	1 044	159	1 204
Augmentation de capital								
Stocks options			-53			-53	4	-49
Variation de l'auto détention			-182			-182		-182
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-628			-628	-173	-801
Put sur intérêts minoritaires			-351			-351	9	-341
Autres			13			13	-13	
Solde au 31/12/2013	4 241	20 942	7 496	102	1 506	34 287	104	34 391
Affectation résultat & reclassement			1 506		-1 506			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-211	264		53	-14	39
Résultat 2014					2 826	2 826	-232	2 595
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-211	264	2 826	2 879	-246	2 634
Augmentation de capital								
Stocks options								
Variation de l'auto détention			-1 055			-1 055		-1 055
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-129			-129	399	270
Put sur intérêts minoritaires			-479			-479	50	-429
Autres								
Solde au 31/12/2014	4 241	20 942	7 129	365	2 826	35 504	307	35 811

VI. — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 14 avril 2015, et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. – Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IAS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe **Keyrus** dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2014

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2014 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés;
- IFRS 11 – Accords conjoints;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités.
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels;
- Amendements à IAS 28 - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises;
- Amendements à divers états IFRS contenus dans les Améliorations Annuelles des IFRS (2009-2011) ;
- Amendements à IFRS 10, 11,12 - Dispositions transitoires ;
- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs financiers ;
- Amendements à IFRS 10, 12, et IAS27 –Entités d'investissement;
- Amendements à IAS39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour les exercices 2015 et suivants :

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements de normes et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRS 9 – Instruments Financiers (remplaçant IAS 39);

- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles – cycle 2011-2013 ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies: contribution des membres du personnel ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ;
- Amendements à IAS 16 ET IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014 ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

L'impact de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés est en cours d'évaluation.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation** :

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d'entreprises** : Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires** : lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas la contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires d'une filiale, réalisées à partir du 1er janvier 2010 et qui ne modifient pas le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés

En application de IAS 32 lorsque les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée à la date de clôture pour un montant correspondant à la juste valeur de l'option.

La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part l'élimination de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondants ;
- D'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : l'écart entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle est présenté en diminution des « résultats accumulés ». Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers) à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaie étrangère qui constituent une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles**. : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux

immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des relations clients amortis sur 5 ans et des logiciels. Ces derniers sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Agencements, Installations techniques	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwill comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacun des segments opérationnels ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Lors d'une prise de contrôle les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés soit à leur quote part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle pour chaque opération d'acquisition.

Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

19) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs contrats de construction selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

20) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

21) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

23) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

24) **Secteurs opérationnels** : Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et

- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe **Keyrus**. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont l'activité Grands Comptes (GC) et l'activité Mid Market (MM).

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

25) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

26) **Politique de gestion des risques financiers**

En matière de risque de change environ 90% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, la dette financière est à taux variable. Le Groupe a procédé à une couverture partielle qui est décrite dans les notes 21 & 22.

Note 2. – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est à noter aucun événement marquant postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 3. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs –particulièrement les goodwill, les impôts différés actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 4. – Faits marquant de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2014 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- **Up Génération** : entrée dans le capital à hauteur de 80%. Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM
 - **Rheims** : rachat de 70% du capital. Société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance)
 - **BIPB** : rachat de 51% du capital. Société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis
 - La société **Keyrus** a racheté les parts de deux minoritaires de **Keyrus Management** afin de porter sa participation de 77% à 88%
 - La société **Keyrus** a racheté les parts d'un minoritaire de **Kadris Group** afin de porter sa participation de 84% à 96%
- La société **Keyrus** a racheté les 25% de parts minoritaires de **Keyrus Biopharma** Belgique, portant son pourcentage de détention à 100%.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

Nom au 31/12/2014	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Management	Paris - France	31 décembre	88%	88%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Group	Paris - France	31 décembre	96%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Consultants	Paris - France	31 décembre	100%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Belgium	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Espagne (Etica Software)	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil)	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Maurice	Ile Maurice	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Limited	Hong Kong	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Chine	Shangai	31 décembre	100%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Equinoxe	Tunis - Tunisie	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	68%	68%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Israël	Raanana - Israël	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI	Tel Aviv - Israël	31 décembre	51%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI USA	New York - USA	31 décembre	100%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Capital Market	Paris - France	31 décembre	77%	77%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus UK	Londres - UK	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Belgium	Lane - Bruxelles	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	90%	90%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Up Génération	Paris - France	31 décembre	80%	80%	01/01/14 - 31/12/14
Rheims	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
BIPB Group Limited	Londres - UK	31 décembre	51%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB Limited UK	Londres - UK	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB LLC US	New York - USA	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB SARL	Paris - France	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14

Note 5. – Information par secteurs opérationnels et par zones géographiques.

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Grands Comptes (GC) et Mid Market (MM)

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge opérationnelle » telle que définie en note 1 §20. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées, des clients et des autres créances).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Mid Market.

en Milliers €	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Grands Comptes	Middle Market	Total	Grands Comptes	Middle Market	Total
Produits						
Ventes externes	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Total produits des opérations	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Résultat Opérationnel Courant	2 979	2 824	5 802	2 592	2 047	4 639
Autres produits et charges opérationnels	-820	-120	-940	-612	341	-271
Résultat Opérationnel	2 158	2 704	4 862	1 980	2 388	4 367

en Milliers €	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total
Bilan :								
Actifs								
Goodwills	30 221	12 147		42 368	26 843	12 147		38 990
Immobilisations nettes	2 362	658		3 020	2 138	728		2 866
Actifs sectoriels	68 194	18 748	-7 701	79 241	55 664	17 410	-6 308	66 766
Autres Actifs	45 607	10 062	-9 993	45 677	45 988	6 499	-7 961	44 526
Total des actifs consolidés	146 384	41 615	-17 693	170 306	130 633	36 784	-14 269	153 149

Le tableau ci-dessous décline la décomposition géographique du chiffre d'affaires pour les exercices 2014 et 2013 :

Chiffres d'affaires

En % du chiffre d'affaires	31/12/2014	31/12/2013
France	68%	68%
Europe Zone Euro hors France	16%	18%
Autres	16%	14%
TOTAL GENERAL	100%	100%

Note 6. – Charges de personnel

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	71 376	66 606
Charges sociales	27 493	26 026
Autres charges de personnel	1 332	471
Engagement retraite	121	56
Rémunérations payées en actions		-49
TOTAL	100 323	93 111

Au cours de l'exercice, **Keyrus** et sa filiale **Absys-Cyborg** ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires et de coûts d'actualisation de 5,0 M€ (4,5M€ en 2013).

La loi de finances pour 2013 précise que le crédit d'impôt recherche sera remboursé par l'Etat à l'issue d'une période de 3 ans. Les frais d'actualisation de cette créance s'élèvent à 0,6 M€, montant imputé sur le crédit d'impôt recherche. En revanche, Le produit de désactualisation des crédits impôt recherche des exercices précédents toujours en créances dans les comptes n'est pas comptabilisé en charges de personnel, mais dans le résultat financier. En 2014, ce produit s'élève à 0,8M€ (cf. note 8).

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Effectif opérationnel	1 606	1 363
Effectif commercial et administratif	341	284
Total effectif	1 947	1 646

Les effectifs salariés présentés ci-avant sont ceux à la clôture de chaque exercice.

Note 7. – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Charges de réorganisation	-965	-578
Résultat de cession d'actif	60	124
Autres	-36	182
Autres produits et charges opérationnels	-940	-271

Les charges de réorganisation concernent principalement **Keyrus SA**, et dans une moindre mesure **Absys Cyborg** et **Keyrus do Brazil**.

Note 8. – Résultat financier

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et autres produits financiers	-23	-13
Reprises sur provisions financières		
Autres produits financiers		
Total produits financiers	-23	-13
Intérêts et charges assimilées	1 339	1 069
Autres charges financières		
Total Charges financières	1 339	1 069
Coût de l'endettement financier net	-1 362	-1 082

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	347	87
Produits de désactualisation sur créances d'exploitation	755	855
Autres produits financiers	160	81
Total produits financiers	1 262	1 024
Pertes de change	267	281
Autres charges financières	337	592
Variation justes valeurs de titres disponibles à la vente		100
Total Charges financières	604	973
Autres produits et charges financiers	658	51

Le coût de l'endettement financier se dégrade de 270K€.

Les produits de désactualisation des créances d'exploitation s'élèvent à 755K€.

Les autres charges financières incluent principalement des charges sur le Brésil (144 K€) ainsi que des pertes d'actualisation (107K€).

Note 9. – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôt différé	215	-105
Impôt exigible	-1 779	-1 577
Charge (+) ou produit (-) d'impôt	-1 563	-1 682

La charge d'impôts exigible intègre un montant de CVAE s'élevant à 1,2M€ au 31 décembre 2014 (1,2M€ au 31 décembre 2013).

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	4 158	3 336
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge (+) ou produit d'impôt (-) théorique	1 386	1 112
Rapprochement :		
Différences permanentes	-822	-988
Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs	-946	-494
Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus	1 017	1 305
Impact du report variable	14	4
Effet des différences de taux d'imposition	41	25
Crédit d'impôt et CVAE (1)	687	672
Autres	187	46
Charge (+) ou produit (-) d'impôt effectivement constaté	1 563	1 682
Taux effectif d'impôt	37,59%	50,40%

(1) Y compris l'impact du classement de la CVAE en Impôt, montant de la CVAE : 1,211K€ (1,189 K€ en 2013)

Impôts différés au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables *	16 111	13 741
- dont non reconnus	11 284	9 916
Impôts différés actifs reconnus	4 827	3 825
Impôts différés passifs	295	232
Impôts différés nets	4 532	3 594

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des années suivantes. Au total, le groupe dispose de déficits reportables cumulés de 40,6M€.

Les impôts différés actifs et passifs pour une même entité sont compensés dans la présentation bilantielle.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

En milliers d'euros	31/12/2014		31/12/2013		NET	
	IDA	IDP	IDA	IDP	2014	2013
Immobilisations corporelles et incorporelles		62		48	-62	-48
Autres actifs	276		285		276	285
Provisions et Engagements de retraites	795		591		795	591
Dettes financières		104	25		-104	25
Autres passifs	1 274		1 300		1 274	1 300
Reports fiscaux déficitaires	2 353		1 440		2 353	1 440
Total des Impôts différés	4 698	166	3 642	48	4 532	3 594

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Solde net au 1er janvier	3 594	3 688
Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice	1	144
Charge (ou produit) de l'exercice	215	-105
Différences de change	15	-70
Acquisition de filiales	706	
Cession de filiales		
Autres		-63
Balance au 31 décembre	4 532	3 594

Note 10. – Résultats par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe	2 826 476	1 505 654	1 812 092
Nombre d'actions au 01/01	16 302 862	16 548 368	16 668 491
Nombre d'actions au 31/12	15 641 620	16 302 862	16 548 368
Nombre moyen d'actions	15 566 939	16 425 615	16 608 430
Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros)	0,18	0,09	0,11
Capital potentiel BSAAR	-	2 584 623	2 584 623
Nombre d'actions totales potentiels	15 566 939	19 010 238	19 193 053

	Résultat net	Nombre d'actions potentiel proraté	Résultat par action (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base	2 826 476	15 566 939	0,18
Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action	2 826 476	15 566 939	0,18

Note 11. – Goodwill

en Milliers €	TOTAL
Valeur brute :	
Au 1er janvier 2013	39 824
Acquisitions	289
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	-458
Autres variations et ajustements	-665
Au 31 décembre 2013	38 990
Acquisitions	3 042
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	
Autres variations et ajustements	336
Au 31 décembre 2014	42 368
Dépréciations :	
Au 1er janvier 2013	
Dotations de l'exercice	
Au 31 décembre 2013	
Dotations de l'exercice	
Au 31 décembre 2014	
Montant net comptable au 31 décembre 2014	42 368
Au 31 décembre 2013	38 990

Le flux d'augmentation est lié à l'acquisition des sociétés Up Génération, Rheims et BIPB. L'allocation du prix reste provisoire à fin décembre 2014.

Acquisition de Up Génération

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Up Génération** à hauteur de 80%. **Up Génération** est une Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 236K€.

Acquisition de Rheims

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Rheims** à hauteur de 70%. **Rheims** est une société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance). L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 1 383 K€.

Acquisition de BIPB

En juin 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **BIPB** à hauteur de 51%. **BIPB Group** est une société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 918 K€.

Les autres variations dans les flux d'acquisition concernent essentiellement les rachats des minoritaires sur **Keyrus Biopharma Belgique**.

Les autres variations d'ajustement au 31 décembre 2014 concernent des écarts de conversion pour 336 K€ (principalement l'effet de la dépréciation du dollar canadien, dans une moindre mesure celle de la livre sterling).

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

En milliers €	31/12/2014	31/12/2013
Grands Comptes	30 221	26 843
Middle Market	12 147	12 147
TOTAL	42 368	38 990

Le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des données budgétaires approuvées par la direction. Ils sont également basés sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,5% pour l'ensemble des filiales sauf pour le Brésil et Israël où ce taux a été estimé à 3%.
- Le coût des fonds propres hors primes de risque pays et spécifique a été calculé à 8,7% en moyenne par la direction, variant de 8,6% à 9,9% selon les pays.
- La prime de risque pays moyenne a été calculée à 0,2% par la direction, variant de 0,0% à 1,9% selon les pays.
- La prime de risque spécifique moyenne a été calculée à 0,8% par la direction, variant de 0,5% à 4,0% selon les pays, et en tenant d'un gearing de **Keyrus** supérieur à la moyenne du secteur (49% vs. 16% pour la moyenne sectorielle).
- Le coût de la dette a été calculé à 2,5% en moyenne par la direction, variant de 2,2% à 3,8% selon les pays.

Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé s'élève à 9,2% (10,0% en 2013).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 11,2 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 8,9M€ sur l'UGT Grands Comptes et +/- 2,3 sur l'UGT Middle Market). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 24,4 M€ à la hausse (Grands Comptes 20,8M€ et Middle Market 3,7M€) et de 18,5 M€ à la baisse (Grands Comptes -15,8M€ et Middle Market -2,8M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 8,4M€ (Grands Comptes 7,1M€ et Middle Market 1,3M€)

à la hausse et de 7,3M€ à la baisse (Grands Comptes -6,2M€ et Middle Market -1,1M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

Le test annuel 2014 de dépréciation des goodwill a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2014.

Note 12. – Immobilisations incorporelles et corporelles

en Milliers €	Concessions, brevets, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2013	1 239	1 820	3 059	7 911	7 911
Acquisitions	222	321	543	527	527
Cessions/Mises au rebut	14	-628	-614	-1 552	-1 552
Variation de périmètre					
Ecart de change	-12	-44	-56	-161	-161
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	1 463	1 469	2 932	5 863	5 863
Acquisitions	123	112	235	1 374	1 374
Cessions/Mises au rebut	-151	93	-58	-620	-620
Variation de périmètre	68	8	76	123	123
Ecart de change	14	1	14	24	24
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 515	1 683	3 199	5 900	5 900
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2013	633	1 536	2 169	5 173	5 173
Charge d'amortissement de l'exercice	190	114	304	1 014	1 014
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut		-287	-287	-1 449	-1 449
Variation de périmètre					
Ecart de change	-8	-35	-43	-91	-91
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	815	1 329	2 143	3 785	3 785
Charge d'amortissement de l'exercice	227	122	349	817	817
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut	-17	11	-6	-252	-252
Variation de périmètre	8		8	76	76
Ecart de change	5	1	6	16	16
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 037	1 463	2 500	3 578	3 578
Montant net :					
Au 31 décembre 2014	479	220	699	2 322	2 322
AU 31 décembre 2013	648	141	789	2 078	2 078

Note 13 – Autres actifs non courants



En milliers d'€	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde au 31/12/2012	17 760	34	17 726
Augmentation	6 358		6 358
Remboursement	-62		-62
Variation de périmètre			
Reclassement et Autres variations	-212	-1	-212
Solde au 31/12/2013	23 843	33	23 810
Augmentation	7 006		7 006
Remboursement	-187		-187
Variation de périmètre	585		585
Reclassement et Autres variations	-7 896		-7 896
Solde au 31/12/2014	23 351	33	23 318

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Dépôt de garantie et prêts	2 784	2 448
Titres de participations non consolidés	974	539
Autres créances part à plus d'un an	19 560	20 823
TOTAL	23 318	23 810

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement constitués du solde de participation dans IKOS. La hausse entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre de consolidation de **BIPB** et **Rheims**. Les autres créances à plus d'un an correspondent principalement aux créances de Crédit Impôt Recherche.

Notes 14. - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Marchandises	60	6
Ecart de conversion	-1	
Total au coût	59	6
Dépréciation à l'ouverture		11
Variation		-11
Ecart de conversion		
Dépréciation à la clôture		
TOTAL NET	59	6

Note 15. – Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients	59 344	50 997
Dépréciation sur créances clients	-2 518	-2 681
Montant net des créances clients	56 826	48 316
Autres débiteurs nets	14 521	10 888
Charges constatées d'avance	7 982	7 588
TOTAL	79 329	66 791

Le solde clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Echéances		
Non échues	45 945	37 753
Entre 0 et 30 jours	6 286	6 031
Entre 31 et 60 jours	1 939	2 150
Entre 61 et 90 jours	862	631
Plus de 90 jours	686	962
Entre 181 et 360 jours	1 255	20
Plus de 360 jours et douteux	2 371	3 449
TOTAL	59 344	50 997

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.518 K€ (2.606 K€ en 2013). Cette provision a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Les autres débiteurs nets concernent essentiellement des créances fiscales et sociales à recevoir.

Note 16. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Equivalents de trésorerie nets	4 589	5 673
Disponibilités	12 794	11 186
TOTAL	17 383	16 859

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

La trésorerie retenue dans le tableau des flux de trésorerie s'entend :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	17 386	16 862
Découverts bancaires	-1 025	-252
Autres	-4	-3
Trésorerie du tableau des flux	16 357	16 608

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, parce que les contreparties sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 17. - Capitaux propres

Capital

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital Autorisé (en milliers d'euros)</u>		
17.277.870 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€	4 319	4 319
<u>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</u>		
<i>A l'ouverture de l'exercice</i>	16 302 862	16 548 368
Emises suite à l'exercice de BSAAR	0	0
Emises contre trésorerie	0	0
Emission d'actions nouvelles	0	0
Rachat (-) ou vente d'actions propres	-669 326	-245 506
<i>A la clôture de l'exercice</i>	15 633 536	16 302 862

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -603 K€ (-724 K€ en 2013) correspond principalement à l'effet de variation du réal brésilien et du dollar canadien par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

	Nombre de Titres	En Milliers d'Euros
Au 1er janvier 2013	729 502	557
Acquisitions	503 738	553
Cessions	-258 232	-270
Au 1er janvier 2014	975 008	839
Acquisitions	967 744	1 073
Cessions	-298 418	-318
Au 31 Décembre 2014	1 644 334	1 595

Au 31 décembre 2014, la société dispose de 9,5% du Capital en autocontrôle.

Note 18. – Provisions

En milliers d'€	31/12/2013	Variation de périmètre	Effet de l'écart de change	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	OCI	Reclassement	31/12/2014
Provisions pour risques & charges	7 957	30	-1	1 943	-1 036	-41		332	9 185
Provisions pour engagement retraite	752			121			212		1 085
Provisions non courantes	8 709	30	-1	2 065	-1 036	-41	212	332	10 270
Provisions pour risques	1 153		5	1 675	-787	-290		185	1 940
Provisions pour charges	1 047				-530			-517	
Provisions courantes	2 200		5	1 675	-1 317	-290		-332	1 940

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- Provisions pour litiges sociaux et prud'homaux : 922K€
- Provisions pour risques client, garantie et pertes à terminaison : 3.205K€
- Provisions pour engagements de retraite : 1.085K€
- Autres provisions pour risques & charges : 6.998K€

Note 19. - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière (charges sociales incluses).

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation*	1,80%	3,25%

Augmentation annuelle des salaires 3,00% 3,00%

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 121K€ en 2014 (59K€ en 2013). Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 20. – Passifs financiers

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	33 973	15 685	17 131	1 156
Dettes sur immobilisation en location financement				
Découvert bancaires	1 025	1 025		
Autres passifs financiers	4 285	1 320	2 965	
TOTAL DETTES FINANCIERES	39 283	18 030	20 096	1 156

RUBRIQUES	31/12/2013	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2014
Emprunts bancaires	12 017	19	242	3 687	-5 657	58	10 367
Dettes sur immobilisation en location financement		-1		24	-5		18
Découverts bancaires	252	5	31	737			1 025
Autres passifs financiers (dont put et earn-out)	23 201	17	-341	12 244	-7 179	-69	27 874
TOTAL DETTES FINANCIERES	35 470	41	-67	16 692	-12 842	-11	39 283

Le montant des emprunts contractés sur l'année s'élève à 3,7M€.

Les autres dettes financières correspondent aux options d'achat des minoritaires des acquisitions du Groupe et aux compléments de prix d'acquisition. Y sont également inclus les financements de l'activité non courante (financement du CIR et comptes courants factor).

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont conclus à des taux d'intérêts variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle (10M€) de son endettement, dont 3M€ conclus début 2012 en couverture de la dette moyen terme levée auprès du Crédit du Nord en décembre 2011.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.
- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers
- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,1M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux
- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,9M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable
- BANQUE PALATINE : emprunt bancaire en date du 8 octobre 2010 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,3%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée des obligations.

Compte tenu de l'encours financier à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

De manière générale, l'ensemble des financements du groupe respectent les covenants bancaires.

Note 21. – Autres passifs courants

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2014	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	Montant au 31/12/2013	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Provisions à court terme	1 941	1 941		2 200	2 200	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 154	24 987	167	22 251	22 247	4
Dettes fiscales et sociales	35 474	35 324	150	32 217	32 217	
Dettes sur immobilisations				13	13	
Autres dettes *	2 700	2 700		1 815	1 815	
Produits constatés d'avance	19 378	19 378		15 852	15 852	
TOTAL	84 647	84 329	317	74 347	74 343	4

Note 22. - Juste valeur des instruments financiers au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	Juste valeur par résultat	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courant			23 318			23 318	23 318
Clients			55 251			55 251	55 251
Autres débiteurs			24 078			24 078	24 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17 383				17 383	17 383
ACTIFS FINANCIERS		17 383	102 647			120 030	120 030
Emprunt obligataires (y compris <1 an)							
Autres passifs long terme (y compris <1 an)				38 191		38 191	38 191
Fournisseurs				25 154		25 154	25 154
Autres créditeurs				22 078		22 078	22 078
Instruments dérivés passif (dérivés de taux désignés comme instrument de couverture)					67	67	67
Concours bancaires courants				1 025		1 025	1 025
PASSIFS FINANCIERS				86 448	67	86 515	86 515

Note 23. - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Nombres de personnes concernées	12	12
Avantages à court terme	2 929	3 005
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Rémunérations payées en actions	0	38
Total	2 929	3 044

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

Ce plan est venu à échéance le 27 novembre 2010. Aucune souscription d'actions n'a été effectuée.

Actions gratuites

L'assemblée générale du 26 juin 2009 a donné une autorisation au Conseil d'administration d'émettre des actions gratuites au profit des salariés de la société. Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2010, deux plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 87.000 et 400.000 actions gratuites.

Le nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires du premier plan a été ramené à 49.000 actions suite aux départs de salariés.

En 2014, il n'y a pas eu d'actions gratuites définitivement attribuées aux bénéficiaires de ces plans par prélèvement sur actions Propres.

Les 400.000 actions gratuites, relative au deuxième plan, se répartissent par fraction de 100.000 actions par année sous condition de la présence du bénéficiaire au 31 décembre 2010 pour la première fois et pour les années suivantes à concurrence de 50.000 sous condition de présence au 31 décembre et de 50.000 actions sous condition de réalisation des objectifs de performance. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, les 100.000 actions attribuées ont été réduites à 0 compte tenu des conditions de performance.

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Note 25. – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Facilités de caisse	1 500	1 772
Ligne OSEO (financement non utilisé)	2 076	5 000
Ligne CGA (financement non utilisé)	1 877	8 650
Ligne Banque Nationale du Canada 1mCAD	711	682

Engagements donnés	31/12/2014	31/12/2013
Redevances Crédit Bail non échues	néant	néant
Garanties données à Banco Santander	921	
Garanties données à Itau	829	
Garanties données à Banque Nationale Du Canada	711	682
Garanties données à Crédit du Nord	2 000	2 000

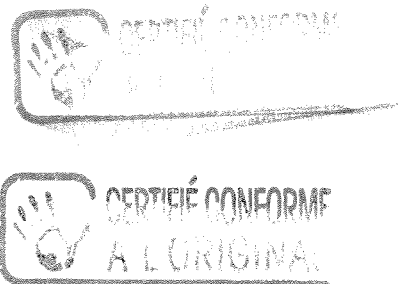
Les garanties accordées au Crédit du Nord représentent le nantissement d'une partie des titres de la filiale **Absys Cyborg**.

Note 26. – Honoraires des Commissaires aux comptes

En k€	Deloitte & Associés		RBA		Mazars & Associés		Pontbrian Roy Ethier & Associés		Mr Hess (Suisse)		Mr Lerusse		Cabinet FINOR			
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%		
	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Emetteur	88	72%	66%	31	47%	31%										
- Filiales intégrées globalement	35	43	28%	68	69	69%	19	21	100%	100%	100%	16	14	100%	100%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- Emetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous-total	123	128	100%	128	100	100%	18,94	20,58	100%	100%	100%	16	14	100%	100%	4
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement																
- Juridique, fiscal, social			0%			0%										
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)			0%			0%										
Sous-total	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0%	0%	0	0	0%	0	0%
TOTAL	123	128	100%	128	100	100%	18,94	20,58	100%	100%	100%	16	14	100%	100%	4

Les auditeurs des filiales du Groupe **Keyrus** sont **MAZARS & ASSOCIES** pour **Keyrus** do Brazil, **PONTBRIAN ROY ETHIER** pour **Keyrus** Canada, **Mr Hess** pour **Keyrus** Suisse, **Mr Lerusse** pour **Keyrus** Biopharma Belgique et le Cabinet **FINOR** pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Keyrus



COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. Below the signature, the initials 'E. G.' are written in a smaller, cursive hand.

BILAN
Exercice clos le 31 Décembre 2014

ACTIF	31/12/2014		31/12/2013	
	Brut K€	Amortissements et provisions K€	Net K€	Net K€
Actif immobilisé	48 881	2 948	45 933	41 146
Immobilisations Incorporelles	10 050	1 012	9 039	9 078
Immobilisations Corporelles	2 761	1 919	842	736
Immobilisations Financières	36 070	18	36 052	31 332
Actif circulant	73 017	988	72 028	58 789
Clients et comptes rattachés	21 102	985	20 116	18 306
Autres créances	46 697		46 697	34 873
Créances sur cession d'immobilisation			-	
Valeurs mobilières de placement	1 902	3	1 899	1 143
Disponibilités	1 443		1 443	2 208
Comptes de régularisation	1 873		1 873	2 259
Ecart de conversion Actif	32		32	61
TOTAL ACTIF	121 930	3 937	117 993	99 996

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
	K€	K€
Capitaux propres	38 416	35 060
Capital	4 319	4 319
Primes d'émission	20 853	20 853
Primes de fusion	89	89
Réserve légale	432	432
Réserve spéciale pour actions	408	408
Report à nouveau	8 958	7 256
Résultat de l'exercice	3 357	1 702
Provisions pour Risques et Charges	6 875	6 960
Dettes	72 292	57 869
Emprunts et Dettes Financières	32 472	23 444
Fournisseurs et Comptes Rattachés	14 036	13 781
Dettes fiscales et sociales	18 028	15 691
Autres Dettes et comptes de régularisation	7 756	4 954
Ecart de conversion Passif	409	107
TOTAL PASSIF	117 993	99 996

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2014



En K€	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'Affaires	68 771	64 129
Autres Produits	9 933	7 714
Total Produits d'exploitation	78 704	71 843
Achats de marchandises	5 532	5 267
Achats et Autres Services Externes	20 775	19 726
Impôts et Taxes	2 061	1 843
Charges de Personnel	46 836	42 199
Dotations aux Amortissements et Provisions	1 459	2 263
Autres charges d'exploitation	62	55
Total Charges d'exploitation	76 727	71 353
Résultat d'Exploitation	1 977	490
Résultat Financier	1 344	1 032
Résultat Courant	3 321	1 522
Résultat Exceptionnel	- 527	- 353
Impôt sur les bénéfices	564	533
RESULTAT NET	3 357	1 702

KEYRUS

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 Décembre 2014
(montants exprimés en K€ sauf mention contraire)

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2014 se traduit par une forte croissance organique de l'activité. Le résultat d'exploitation prend en compte les effets de la poursuite des investissements en matière d'innovation, de R&D et dans le recrutement de nouvelles compétence. La forte croissance atteste de la pertinence de l'offre de services et du positionnement de **Keyrus**.

Le résultat net de la société est en hausse et s'établit à 3,4 M€ contre 1,7 M€ en 2013. En parallèle, le chiffre d'affaires a progressé de 7,2% et l'excédent brut d'exploitation s'est dégradé de 0,7M€, passant de 3,6% à 3,0% du chiffre d'affaires, suite à des efforts de gains de productivité et à un maintien des prix de vente dans un marché tendu. Ce niveau de rentabilité reste toutefois insuffisant.

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

La société a signé le 7 mars 2013 un engagement de rachat des 25% de **Keyrus Biopharma** qu'elle ne détenait pas, selon un calendrier s'échelonnant jusqu'au 31 juillet 2014. Au 31 décembre 2014, la société détenait 100% de **Keyrus Biopharma**.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont

susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, financiers, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes sociaux ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de fonds de commerce (ou « malis techniques ») suite à des fusions.

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt). Conformément aux dispositions du Règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées (Comite de la Réglementation Comptable), les opérations de fusion ont donné lieu à la constatation par **Keyrus** d'actifs incorporels (« malis techniques »).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale. Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel. Le taux d'actualisation retenu est de 9,2%.

Les éléments constitutifs des malis de fusion, tels que définis précédemment, ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2014.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, installations techniques	8 ans linéaire
Matériel de transport	4 ans linéaire
Matériel de bureau & informatique	5 ans linéaire
Mobilier	8 ans linéaire

2.4 Participations et autres titres

Les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition et de souscription. Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur vénale sur la base d'une approche multicritères comprenant la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et des comparaisons avec des sociétés du secteur (cf § 2.2). Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque cette valeur vénale est inférieure à la valeur historique.

2.5 Actions Propres

Les actions propres **Keyrus** sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, à leur coût historique. Elles sont évaluées à la clôture de l'exercice sur la base de la moyenne des 20 derniers cours de bourse. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque cette valeur est inférieure au coût historique.

2.6 Evaluation des créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.7 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.»

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Cependant, les moins-values latentes, résultant de la comparaison entre leur coût historique et leur cours de clôture, font l'objet d'une provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen du personnel, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif. En revanche, la provision calculée pour les comptes consolidés est précisée dans les engagements hors bilan.

2.10 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance et le montant sont incertains.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé à plus de 89% de prestations de services. Deux types de prestations sont facturés :

- Prestations en mode projet : comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base du nombre de jours passés.
- Prestations au forfait : le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement par les coûts. En fin d'exercice, en fonction de l'avancement, la société constate, soit des factures à établir, soit des produits constatés d'avance. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées en provisions pour risques dès leur identification.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des valeurs brutes

RUBRIQUES	31/12/2013	Fusion	Acquisitions	Diminutions	Autres	31/12/2014
Immobilisations incorporelles*	9 991		123	- 58	- 6	10 050
Immobilisations corporelles	2 459		611	- 314	- 6	2 761
	12 450	-	733	- 373	-	12 811

*dont 8.123 K€ de mali technique de fusion et 775K€ de fonds de commerce

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont essentiellement constituées de matériel informatique.

Variation des amortissements

RUBRIQUES	31/12/2013	Fusion	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	913		104	6		1 011
Immobilisations corporelles	1 723		253	57		1 919
	2 636	-	357	63	-	2 930

3.2 Immobilisations financières

RUBRIQUES	31/12/2013	Fusion	Acquisitions	Diminutions	Autres	31/12/2014
Titres de participation	24 373		3 012		212	27 598
Dépôts et cautions versés	657					657
Créances rattachées	4 810		1 188			5 998
Prêts	1 510		475	- 168		1 817
	31 350	-	4 675	- 168	212	36 070

Les variations des titres de participations sont principalement liées aux acquisitions de la période.

Les provisions à caractère financier sont détaillées dans le paragraphe [3.6 Provisions].

3.3 Etat des créances et dettes

Etat des créances

En millier d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	21 102	21 102	
Personnel, organismes sociaux, Etat	31 597	10 655	20 942
Groupe et associés, divers	14 683	14 683	
Autres	418	418	
Charges constatées d'avance	1 873	1 873	
TOTAL GENERAL	69 672	48 730	20 942

Les créances à plus d'un an sont essentiellement composées des crédits d'impôt recherche à recevoir.

Etat des dettes

En millier d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes financières	24 419	14 528	9 891
Groupe et associés	8 053	8 053	
Fournisseurs et comptes rattachés	14 036	14 036	
Personnel, organismes sociaux, état	18 028	18 028	
Autres dettes *	1 002	1 002	
Dettes sur immobilisations	1 348	724	624
Produits constatés d'avance	5 406	5 406	
TOTAL GENERAL	72 292	61 777	10 515

Les dettes sur immobilisations incluent les différés de règlements et les compléments de prix des acquisitions des sociétés Universal Testing, BIPB et Rheims.

Les autres dettes sont essentiellement composées de la dette vis-à-vis du factor.

Variation des dettes financières

RUBRIQUES	31/12/2013	Fusion	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2014
Emprunts obligataires	2 600			2 600		-
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 500		11 468	2 549		24 419
Comptes courants groupe et d'actionnaires	5 345		2 708			8 053
	23 445	-	14 176	5 149	-	32 472

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.

- **BANQUE POPULAIRE:** emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€
sous:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers

- **SOCIETE GENERALE :** emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€
:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,1M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.

- **CREDIT DU NORD :** emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux

- **OSEO :** Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,9M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable

- **BANQUE PALATINE :** emprunt bancaire en date du 8 octobre 2010 pour un montant de 3M€
:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,3%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée des obligations.

Les autres variations des emprunts et dettes concernent essentiellement les crédits d'impôt recherche financés et les comptes courant factor.

Produits à recevoir et charges à payer

Le montant des produits à recevoir se décompose comme suit :

Produits à recevoir	31/12/2014	31/12/2013
Factures à établir clients	6 497	4 140
Organismes sociaux- soldes créditeurs	-	
Avoirs à recevoir	402	126
TOTAL Produits à recevoir	6 899	4 266

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

Charges à payer	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs factures non parvenues	4 268	3 673
Dettes fiscales et sociales	6 970	6 229
Avoirs à établir	997	947
TOTAL Produits à recevoir	12 235	10 849

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'actions propres et se détaillent comme suit :

BANQUE	Nature	Quantité au 31/12/2014	Valeur
	Actions Propres	1 644 334	1 899
	Total valeur mobilières de placement		1 899

3.5 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Produits constatés d'avance		5 406
Maintenance revendues		2 077
Prestations sur projets au forfait		3 329
Charges constatées d'avance	1 873	
Loyers et charges locatives	507	
Charges financières précomptées	8	
Maintenances revendues	1 027	
Autres	331	
Total	1 873	5 406

3.6 Provisions

RUBRIQUES	31/12/2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2014
Provisions pour risques	6 865	1 064	1 059	90	6 780
Autres provisions	95				95
Provisions pour risques et charges	6 960	1 064	1 059	90	6 875
Provisions sur comptes clients	1 166	72	252		986
Provisions sur immobilisations financières	18				18
Provision pour dépréciation des VMP	3				3
Provisions pour dépréciation	1 188	72	252	-	1 007
TOTAL GENERAL	8 148	1 136	1 311	90	7 882

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement:

- Provisions pour risques clients, garantie et perte à terminaison projets : 2.657 K€
- Provisions pour risques sociaux & prud'homaux : 300 K€
- Provisions pour risques : 3.886 K€
- Provision pour perte de change : 32 K€

3.7 Variation des capitaux propres et composition du capital social

RUBRIQUES	31/12/2013	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat N-1	31/12/2014
Capital	4 319				4 319
Prime d'émission	20 853				20 853
Prime de fusion	89				89
Réserve légale	432				432
Réserve spéciale pour actikons	408				408
Report à nouveau	7 256			1 702	8 958
Résultat	1 702		3 357	- 1 702	3 357
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 059	-	3 357	-	38 416

Le capital social est composé comme suit au 31/12/2014 :

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	17 277 870	0,25 €
Actions émises pendant l'exercice	-	
Actions remboursées pendant l'exercice	-	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	17 277 870	0,25 €

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

ACTIVITES	31/12/2014		31/12/2013	
Ventes de marchandises et de licences	7 250	11%	7 286	11%
Prestations de services	61 522	89%	56 843	89%
TOTAL Chiffre d'Affaires	68 771	100%	64 129	100%

ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2014		31/12/2013	
France	67 198	98%	61 837	96%
Export	1 573	2%	2 292	4%
TOTAL Chiffre d'Affaires	68 771	100%	64 129	100%

Le chiffre d'affaires est réalisé auprès d'une clientèle Grands Comptes.

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Autres Produits	9 933	7 714
Total Autres Produits d'exploitation	9 933	7 714

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués de transferts de charges correspondant à la refacturation de prestations de service aux autres sociétés du groupe et au crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de 2014.

4.2 Résultat financier

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et autres produits financiers		
Dividendes reçus	1 500	1 500
Reprises sur provisions financières	61	
Produits de cessions des Titres		
Gains de change	13	9
Autres produits financiers	371	243
Total produits financiers	1 945	1 752
Intérêts et charges assimilées	564	637
Dotations aux provisions financières	32	61
Charges de cession des titres		
Perte de change	5	2
Autres charges financières		20
Total charges financières	601	719
Total Résultat financier	1 344	1 032

La société a perçu un dividende de 1,5 M€ versé par sa filiale **Absys-Cyborg**.
Les autres produits financiers proviennent essentiellement de la rémunération des prêts participatifs et comptes courants accordés aux filiales de la Société.

4.3 Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	408	
Reprise sur provisions		134
Total produits exceptionnels	408	194
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	626	546
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	309	
Autres charges exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	935	546
Total Résultat exceptionnel	- 527	- 352

Les charges exceptionnelles correspondent aux coûts de licenciement de certains salariés.

4.4 Impôts

Keyrus est tête de l'intégration fiscale composée de la société **Absys-Cyborg** depuis le 1er janvier 2001. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe sont régies par une convention dont le principe général est le suivant.

Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence du groupe fiscal.

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
IS	- 18	- 17
Crédit impôt formation apprentissage		9
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	582	541
Produit net d'impôt sur les sociétés	564	533

Le montant des déficits reportables et des amortissements réputés différés s'élève à 29,6 M€ au 31/12/2014.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Opérationnels	625	546
Administratifs	106	96
Total effectif	731	642

5.2 Instruments dilutifs

5.2.2 Actions gratuites

L'assemblée générale du 26 juin 2009 a donné une autorisation au Conseil d'administration d'émettre des actions gratuites au profit des salariés de la société. Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2010, deux plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 87.000 et 400.000 actions gratuites.

Le nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires du premier plan a été ramené à 49.000 actions suite aux départs de salariés.

Au cours du 1er semestre 2012, 149 000 actions gratuites ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires de ces plans par prélèvement sur actions Propres.

Les 400.000 actions gratuites, relatives au deuxième plan, se répartissent par fraction de 100.000 actions par année sous condition de la présence du bénéficiaire au 31 décembre 2010 pour la première fois et pour les années suivantes à concurrence de 50.000 sous condition de présence au 31 décembre et de 50.000 actions sous condition de réalisation des objectifs de performance. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012, les 100.000 actions attribuées ont été réduites à 75.000 compte tenu des conditions de performance.

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

5.3 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale des mandataires sociaux s'est élevée à 503K€.

5.4 Engagement hors bilan :

Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Facilités de caisse	1 500	1 644
Ligne CGA (financement non utilisé)	1 877	8 650
Ligne OSEO (financement non utilisé)	2 076	5 000

Engagements donnés	31/12/2014	31/12/2013
Redevances Crédit Bail non échues	néant	néant
Provision pour retraites	560	378
Garantie donnée Crédit du Nord	2 000	2 000
Garantie donnée à Itau	829	
Garanties données à la BANQUE DU CANADA	711	730

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Tableau des filiales et participations

Exprimé en milliers d'€	Capital social	Autres capitaux	Capitaux propres	Quote part	valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de la période	Résultat d'exploitation de la période	Dividendes encaissés		
					Brute	Nette					
Principales filiales détenues à plus de 50%											
Keyrus Canada	1 500	-	86	1 414	100%	985	985	5 076	-	129	-
Absys Cyborg	1 000	-	4 128	5 128	100%	9 667	9 667	44 664	3 102	-	1 500
Keyrus Suisse	122	-	368	246	100%	32	32	1 268	-	234	-
Keyrus Belgium	125	-	2 468	2 593	100%	5 999	5 999	13 269	-	500	-
Keyrus Biopharma Belgium	100	-	40	140	100%	1 115	1 115	8 171	-	37	-
Keyrus Espana	29	-	311	340	100%	2 545	2 545	4 898	-	220	-
Keyrus Brazil	169	-	927	758	100%	1 412	1 412	10 847	-	348	-
Keyrus Management	1 200	-	250	950	88%	1 250	1 250	7 442	-	1 039	-
Kadris Groupe	1 800	-	824	976	96%	1 515	1 515	-	-	23	-
Keyrus Ile Maurice	42	-	53	11	100%	95	95	146	-	19	-
Groupe Equinoxes	66	-	751	818	100%	79	79	1 624	-	230	-
Keyrus Luxembourg	31	-	575	544	100%	30	30	314	-	59	-
Absys Cyborg Belgique	19	-	60	79	100%	6	6	1 739	-	110	-
Keyrus Israel	2	-	448	450	70%	1	1	254	-	106	-
Keyrus Hong Kong	11	-	623	612	70%	7	7	221	-	128	-
Vision BI	1	-	770	771	51%	1 428	1 428	4 078	-	41	-
Keyrus Chine	531	-	345	185	70%	455	455	1 848	-	150	-
Keyrus Tunisie	0	-	228	228	68%	0	0	665	-	180	-
Keyrus Biopharma Tunisie	22	-	23	45	90%	10	10	117	-	15	-
Kadris Consultants	37	-	51	14	96%	3 237	3 237	2 083	-	97	-
Vision BI USA	82	-	101	184	51%	0	0	573	-	52	-
Keyrus Capital Market	100	-	178	78	77%	77	77	930	-	5	-
Keyrus UK	1	-	1	2	100%	1	1	64	-	5	-
Up Génération	0	-	1 348	1 348	80%	0	0	960	-	239	-
Rheims	12	-	24	37	70%	1 535	1 535	1 490	-	212	-
BIPB Group	4	-	1	3	51%	811	811	-	-	-	-
BIPB SRL	1	-	102	103	51%	10	10	17	-	32	-
BIPB LTD	4	-	764	760	51%	4	4	2 349	-	239	-
BIPB LLC	8	-	330	339	51%	8	8	852	-	69	-

La société **Keyrus SA** est la société consolidante du Groupe.

6.2 Opérations avec les entreprises liées (en K€)

en K€	Absys Cyberg	Absys Cyberg Belgique	Keyrus Canada	Keyrus Do Brazil	Equinox Tunisie	Keyrus Bios Pharma Belgium	Keyrus Belgium	Keyrus Capital Market	Keyrus Hong Kong	Keyrus Luxembourg	Keyrus Management	Keyrus Suisse	Keyrus Tunisie	Up Generation	Vision BI Israel	BIPB LTD UK	Kadris Consultants Groupe	Keyrus BioPharma Tunisie	Keyrus Espana	Keyrus Israel	Keyrus Morocce	BIPB Group	Keyrus UK	Rheims Breill	Vision BI USA
ACTIF																									
Immobilisations corporelles	9 657		985	1 442	79	1 115	5 999	77	7	0	1 220	32	0	0			1 515		2 545	1	95	811	1	1 555	
Immobilisations financières																									
Provision des immobilisations fin.			5 018	980	56	120	250	478	213	26	254	16	134	2	9	905	220	13	230	1 308	41				
Autres créances rattachées à des participations																									
Créances clients TTC	86			157		683		161	1 809			263	19	885											
Compte courant	3 279		921	233																					
Compte courant intégration fiscale	3 560																								
Autres créances																									
Comptes de régularisation																									
PASSIF																									
Dettes fournisseurs	17			170	424	117	246	850	39		97	78	399	164	11	1	14	50	105						
Autres dettes	605				0						1 225														
Compte courant	5 970																								
Compte courant intégration fiscale																									
Autres dettes																									
CHARGES																									
Autres charges externes	116		4			590	67	885	14		627	348	627	207	51	1	80	117	575	60	148				
Frais de personnel																									
Frais financiers	16						1				12	7													
Charges financières exceptionnelles																									
PRODUITS																									
Chiffre d'Affaires	202			100	56	1 538	351	394	42	24	1 508	94													
Autres produits	60																								
Transfert de charges d'exploitation	1 004		123	56		250	344	32			182	102	134	9	25		385	0	3						
Produits financiers	19		169	9		3	7	5	34			1	1	11			4		15	27					
Produits exceptionnels																									
IS Intégration fiscale	582																								

KEYRUS

Société Anonyme

155, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

RBA
5, rue de Prony
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

KEYRUS

Société Anonyme
155, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société KEYRUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour les règles et méthodes comptables relatives aux goodwill décrites en notes 1.7 et 11 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

RBA



Soly BENZAQUEN

Deloitte & Associés



Laurent HALFON

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2014

KEYRUS

I. — Compte de résultat consolidé

En milliers d'€	Notes	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Chiffre d'affaires	5	173 059	158 904
Autres produits de l'activité		452	401
Total produits des activités ordinaires		173 512	159 305
Achats consommés		-63 171	-56 069
Charges de personnel	6	-100 323	-93 111
Impôts et taxes		-2 047	-1 837
Dotations aux Amortissements	12	-1 166	-1 319
Reprises de provision & Pertes de valeur		-585	-1 254
Autres produits et charges opérationnels		-418	-1 076
Résultat Opérationnel Courant		5 802	4 639
Autres produits opérationnels	7	1 128	1 274
Autres charges opérationnelles	7	-2 069	-1 545
Résultat Opérationnel		4 862	4 367
Coût de l'endettement financier net	8	-1 362	-1 082
Autres produits et charges financiers	8	658	51
Résultat avant impôt		4 158	3 336
Impôts sur le résultat	9	-1 563	-1 682
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net		2 595	1 655
Dont:			
Part du Groupe		2 826	1 506
Part des minoritaires		-232	149
Résultat par action	10	0,18	0,09
Résultat dilué par action	10	0,18	0,09

II. — Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 595	1 655
Autres éléments du résultat global :		
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net :		
- Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	-212	
- Impôts sur les éléments ne devant pas être reclassés	71	
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	-141	
Eléments devant être reclassé ultérieurement en résultat net :		
- Ecart de conversion	250	-724
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		128
- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		
- Impôts sur les éléments devant être reclassés	-69	144
Sous total des éléments devant être reclassés	180	-451
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	39	-451
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 634	1 204
<i>Dont part du Groupe</i>	2 879	1 044
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	-246	159

III. — Bilan

ACTIF	Notes	En milliers d'€	
		31/12/2014	31/12/2013
Goodwill	11	42 368	38 990
Immobilisations Incorporelles	12	699	789
Immobilisations Corporelles	12	2 322	2 078
Autres actifs non courants	13	23 318	23 810
Impôts différés actifs	9	4 827	3 825
Total Actif Non Courant		73 533	69 492
Stocks et en cours	14	60	6
Créances clients et autres débiteurs	15	79 329	66 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 383	16 859
Total Actif Courant		96 773	83 657
Total de l'actif		170 306	153 149

PASSIF	Notes	En milliers d'€	
		31/12/2014	31/12/2013
Capital	17	4 241	4 241
Primes d'émission		20 942	20 942
Réserves consolidées		7 494	7 598
Résultat consolidé		2 826	1 506
Capitaux Propres Part du Groupe		35 504	34 287
Intérêts minoritaires		307	104
Total des capitaux propres		35 811	34 391
Provisions	18	10 270	8 709
Passif financiers	20	21 253	14 717
Impôts différés passifs	9	295	232
Total Passif Non Courant		31 818	23 657
Provisions	18	1 941	2 200
Passifs financiers	20	18 030	20 753
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21	25 154	22 251
Dettes fiscales et sociales	21	35 474	32 217
Autres passifs	21	22 078	17 679
Total Passif Courant		102 677	95 100
Total du passif		170 306	153 149

IV. — Tableaux des flux de trésorerie consolidés

OPERATIONS	En milliers d'€	
	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	2 595	1 655
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	104	199
Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs	2 222	2 878
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-49
Plus et moins-values de cession	-60	-81
Quote-part de résultat liée aux SME		
Résultat de dilution		
Elim. des autres charges et produits calculés	58	137
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 919	4 739
Coût de l'endettement financier net	1 362	1 082
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 563	1 682
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	7 844	7 503
Impôts versés	-1 669	-1 670
Variation du BFR	-3 003	-3 922
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 172	1 912
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 559	-620
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	481	400
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
Encaissements liés aux cessions titres consolidés		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-523	-250
Incidence des variations de périmètre	-1 737	-742
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 338	-1 212
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Rachats et reventes d'actions propres	-1 055	-182
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-12 819	-4 903
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 030	6 980
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 362	-1 082
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-205	812
Incidence des variations des cours des devises	120	-319
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	-251	1 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	16 608	15 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture (Note 16)	16 357	16 608

V. — Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital Social	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31/12/2012	4 241	20 942	6 612	835	1 812	34 444	117	34 561
Affectation résultat & reclassement			1 812		-1 812			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			273	-734		-461	10	-451
Résultat 2013					1 506	1 506	149	1 655
<i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			273	-734	1 506	1 044	159	1 204
Augmentation de capital								
Stocks options			-53			-53	4	-49
Variation de l'auto détention			-182			-182		-182
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-628			-628	-173	-801
Put sur intérêts minoritaires			-351			-351	9	-341
Autres			13			13	-13	
Solde au 31/12/2013	4 241	20 942	7 496	102	1 506	34 287	104	34 391
Affectation résultat & reclassement			1 506		-1 506			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-211	264		53	-14	39
Résultat 2014					2 826	2 826	-232	2 595
<i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			-211	264	2 826	2 879	-246	2 634
Augmentation de capital								
Stocks options								
Variation de l'auto détention			-1 055			-1 055		-1 055
Variation de périmètre ou de % d'intérêt sans perte de contrôle			-129			-129	399	270
Put sur intérêts minoritaires			-479			-479	50	-429
Autres								
Solde au 31/12/2014	4 241	20 942	7 129	365	2 826	35 504	307	35 811

VI. — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 14 avril 2015, et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. – Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de **Keyrus** et de ses filiales (ci-après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IAS 1, le Groupe avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1er janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1er janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe **Keyrus** dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2014

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2014 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés;
- IFRS 11 – Accords conjoints;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités.
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels;
- Amendements à IAS 28 - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises;
- Amendements à divers états IFRS contenus dans les Améliorations Annuelles des IFRS (2009-2011) ;
- Amendements à IFRS 10, 11,12 - Dispositions transitoires ;
- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs financiers ;
- Amendements à IFRS 10, 12, et IAS27 –Entités d'investissement;
- Amendements à IAS39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour les exercices 2015 et suivants :

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements de normes et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IFRS 9 – Instruments Financiers (remplaçant IAS 39);

- Améliorations annuelles – cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles – cycle 2011-2013 ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies: contribution des membres du personnel ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ;
- Amendements à IAS 16 ET IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- Améliorations annuelles – cycle 2012-2014 ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

L'impact de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés est en cours d'évaluation.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation :**

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d'entreprises :** Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires** : lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires d'une filiale, réalisées à partir du 1er janvier 2010 et qui ne modifient pas le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés

En application de IAS 32 lorsque les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est constatée à la date de clôture pour un montant correspondant à la juste valeur de l'option.

La contrepartie de la dette induite par ces engagements est :

- D'une part l'élimination de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondants ;
- D'autre part, une diminution des capitaux propres part du Groupe : l'écart entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle est présenté en diminution des « résultats accumulés ». Cette rubrique est ajustée à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers) à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaie étrangère qui constituent une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles** : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux

immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des relations clients amortis sur 5 ans et des logiciels. Ces derniers sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Agencements, Installations techniques	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwill comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacun des segments opérationnels ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Lors d'une prise de contrôle les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés soit à leur quote part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise soit à leur juste valeur. Dans ce dernier cas, l'écart d'acquisition est alors majoré de la part revenant à ces intérêts ne conférant pas le contrôle. Ce choix se fait de manière individuelle pour chaque opération d'acquisition.

Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend essentiellement des prêts, des dépôts de garantie et des titres de participation non consolidés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

En cas de perte de valeurs définitives, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies : Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, les gains et pertes actuariels et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat opérationnel courant hors l'impact de la désactualisation qui est inclus dans le résultat financier.

13) **Provisions pour restructuration** : Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en coût de financement.

14) **Provisions Garantie / Risques projets** : Certains contrats de prestations de services au forfait sont assortis d'une période de garantie. L'évaluation du coût de la garantie est basée sur l'analyse des données historiques. Par ailleurs, une provision complémentaire est le cas échéant dotée pour couvrir :

- Des risques spécifiques de réalisation et de bonne fin sur certains projets,
- Des risques liés à l'utilisation de technologie émergente dans le cadre de contrats clients.

15) **Instruments hybrides** : Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des obligations à bons de souscriptions et / ou d'acquisition d'actions. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les passifs financiers pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 – "Instruments financiers : Présentation". La composante classée en passif financier est évaluée en date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La composante classée en capitaux propres est évaluée par différence entre le montant de l'émission et la composante passif financier comme définie précédemment.

16) **Emprunts portant intérêt** : Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

17) **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés** : Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

18) **Impôts différés** : Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux

d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

19) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs contrats de construction selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

20) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

21) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

23) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.
- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

- 24) **Secteurs opérationnels** : Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :
- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges
 - dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
 - pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe **Keyrus**. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont l'activité Grands Comptes (GC) et l'activité Mid Market (MM).

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

25) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

26) **Politique de gestion des risques financiers**

En matière de risque de change environ 90% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, la dette financière est à taux variable. Le Groupe a procédé à une couverture partielle qui est décrite dans les notes 21 & 22.

Note 2. – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est à noter aucun événement marquant postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 3. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs –particulièrement les goodwill, les impôts différés actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 4. – Faits marquant de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

Le contrôle sur le CIR des années 2009 à 2011, sollicité par la société depuis 2012 et commencé en mai 2013, est toujours en cours. A ce stade, l'administration a validé les projets CIR du périmètre de la Business Intelligence, à la fois l'éligibilité et les temps. Les travaux sur le périmètre Biopharma et sur l'éligibilité de certaines charges sociales prises en compte dans le calcul du coût associé aux recherches sont toujours en cours. Afin d'interrompre la prescription qui risquait de frapper le CIR des exercices 2009 et 2010, l'administration a pris des positions écrites à titre conservatoire pour ces seules années 2009 et 2010. Ceci permet de prolonger en 2015 les travaux de contrôle et les discussions, y compris sur le CIR des années 2009 et 2010. Il est cependant précisé que le CIR de l'année 2009 avait été remboursé en 2010, et celui de l'année 2010 en 2014. La société estime que sa position est reflétée dans les comptes au 31 décembre 2014.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2014 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- **Up Génération** : entrée dans le capital à hauteur de 80%. Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM
 - **Rheims** : rachat de 70% du capital. Société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance)
 - **BIPB** : rachat de 51% du capital. Société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis
 - La société **Keyrus** a racheté les parts de deux minoritaires de **Keyrus Management** afin de porter sa participation de 77% à 88%
 - La société **Keyrus** a racheté les parts d'un minoritaire de **Kadris Group** afin de porter sa participation de 84% à 96%
- La société **Keyrus** a racheté les 25% de parts minoritaires de **Keyrus Biopharma** Belgique, portant son pourcentage de détention à 100%.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

Nom au 31/12/2014	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de		Période de consolidation
			contrôle	% d'intérêt	
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Management	Paris - France	31 décembre	88%	88%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Group	Paris - France	31 décembre	96%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Kadris Consultants	Paris - France	31 décembre	100%	96%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Belgium	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Espagne (Etica Software)	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil)	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Maurice	Ile Maurice	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Limited	Hong Kong	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Chine	Shanghaï	31 décembre	100%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Equinoxe	Tunis - Tunisie	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	68%	68%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Israël	Raanana - Israël	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI	Tel Aviv - Israël	31 décembre	51%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Vision BI USA	New York - USA	31 décembre	100%	36%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Capital Market	Paris - France	31 décembre	77%	77%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus UK	Londres - UK	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Belgium	Lane - Bruxelles	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Keyrus Biopharma Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	90%	90%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/14 - 31/12/14
Up Génération	Paris - France	31 décembre	80%	80%	01/01/14 - 31/12/14
Rheims	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	70%	70%	01/01/14 - 31/12/14
BIPB Group Limited	Londres - UK	31 décembre	51%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB Limited UK	Londres - UK	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB LLC US	New York - USA	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14
BIPB SARL	Paris - France	31 décembre	100%	51%	01/07/14 - 31/12/14

Note 5. – Information par secteurs opérationnels et par zones géographiques.

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Grands Comptes (GC) et Mid Market (MM)

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge opérationnelle » telle que définie en note 1 §20. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées, des clients et des autres créances).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Mid Market.

en Milliers €	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Grands Comptes	Middle Market	Total	Grands Comptes	Middle Market	Total
Produits						
Ventes externes	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Total produits des opérations	127 458	45 601	173 059	115 671	43 233	158 904
Résultat Opérationnel Courant	2 979	2 824	5 802	2 592	2 047	4 639
Autres produits et charges opérationnels	-820	-120	-940	-612	341	-271
Résultat Opérationnel	2 158	2 704	4 862	1 980	2 388	4 367

en Milliers €	Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2013			
	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total	Grands Comptes	Middle Market	Eliminations inter-secteur	Total
Bilan :								
Actifs								
Goodwills	30 221	12 147		42 368	26 843	12 147		38 990
Immobilisations nettes	2 362	658		3 020	2 138	728		2 866
Actifs sectoriels	68 194	18 748	-7 701	79 241	55 664	17 410	-6 308	66 766
Autres Actifs	45 607	10 062	-9 993	45 677	45 988	6 499	-7 961	44 526
Total des actifs consolidés	146 384	41 615	-17 693	170 306	130 633	36 784	-14 269	153 149

Le tableau ci-dessous décline la décomposition géographique du chiffre d'affaires pour les exercices 2014 et 2013 :

Chiffres d'affaires

En % du chiffre d'affaires	31/12/2014	31/12/2013
France	68%	68%
Europe Zone Euro hors France	16%	18%
Autres	16%	14%
TOTAL GENERAL	100%	100%

Note 6. – Charges de personnel

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	71 376	66 606
Charges sociales	27 493	26 026
Autres charges de personnel	1 332	471
Engagement retraite	121	56
Rémunérations payées en actions		-49
TOTAL	100 323	93 111

Au cours de l'exercice, **Keyrus** et sa filiale **Absys-Cyborg** ont bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires et de coûts d'actualisation de 5,0 M€ (4,5M€ en 2013).

La loi de finances pour 2013 précise que le crédit d'impôt recherche sera remboursé par l'Etat à l'issue d'une période de 3 ans. Les frais d'actualisation de cette créance s'élèvent à 0,6 M€, montant imputé sur le crédit d'impôt recherche. En revanche, Le produit de désactualisation des crédits impôt recherche des exercices précédents toujours en créances dans les comptes n'est pas comptabilisé en charges de personnel, mais dans le résultat financier. En 2014, ce produit s'élève à 0,8M€ (cf. note 8).

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Effectif opérationnel	1 606	1 363
Effectif commercial et administratif	341	284
Total effectif	1 947	1 646

Les effectifs salariés présentés ci-avant sont ceux à la clôture de chaque exercice.

Note 7. – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Charges de réorganisation	-965	-578
Résultat de cession d'actif	60	124
Autres	-36	182
Autres produits et charges opérationnels	-940	-271

Les charges de réorganisation concernent principalement **Keyrus SA**, et dans une moindre mesure **Absys Cyborg** et **Keyrus do Brazil**.

Note 8. – Résultat financier

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et autres produits financiers	-23	-13
Reprises sur provisions financières		
Autres produits financiers		
Total produits financiers	-23	-13
Intérêts et charges assimilées	1 339	1 069
Autres charges financières		
Total Charges financières	1 339	1 069
Coût de l'endettement financier net	-1 362	-1 082

en milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	347	87
Produits de désactualisation sur créances d'exploitation	755	855
Autres produits financiers	160	81
Total produits financiers	1 262	1 024
Pertes de change	267	281
Autres charges financières	337	592
Variation justes valeurs de titres disponibles à la vente		100
Total Charges financières	604	973
Autres produits et charges financiers	658	51

Le coût de l'endettement financier se dégrade de 270K€.

Les produits de désactualisation des créances d'exploitation s'élèvent à 755K€.

Les autres charges financières incluent principalement des charges sur le Brésil (144 K€) ainsi que des pertes d'actualisation (107K€).

Note 9. – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôt différé	215	-105
Impôt exigible	-1 779	-1 577
Charge (+) ou produit (-) d'impôt	-1 563	-1 682

La charge d'impôts exigible intègre un montant de CVAE s'élevant à 1,2M€ au 31 décembre 2014 (1,2M€ au 31 décembre 2013).

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	4 158	3 336
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge (+) ou produit d'impôt (-) théorique	1 386	1 112
Rapprochement :		
Différences permanentes	-822	-988
Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs	-946	-494
Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus	1 017	1 305
Impact du report variable	14	4
Effet des différences de taux d'imposition	41	25
Crédit d'impôt et CVAE (1)	687	672
Autres	187	46
Charge (+) ou produit (-) d'impôt effectivement constaté	1 563	1 682
Taux effectif d'impôt	37,59%	50,40%

(1) Y compris l'impact du classement de la CVAE en Impôt, montant de la CVAE : 1,211K€ (1,189 K€ en 2013)

Impôts différés au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables *	16 111	13 741
- dont non reconnus	11 284	9 916
Impôts différés actifs reconnus	4 827	3 825
Impôts différés passifs	295	232
Impôts différés nets	4 532	3 594

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

Le Groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des années suivantes. Au total, le groupe dispose de déficits reportables cumulés de 40,6M€.

Les impôts différés actifs et passifs pour une même entité sont compensés dans la présentation bilantielle.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

En milliers d'euros	31/12/2014		31/12/2013		NET	
	IDA	IDP	IDA	IDP	2014	2013
Immobilisations corporelles et incorporelles		62		48	-62	-48
Autres actifs	276		285		276	285
Provisions et Engagements de retraites	795		591		795	591
Dettes financières		104	25		-104	25
Autres passifs	1 274		1 300		1 274	1 300
Reports fiscaux déficitaires	2 353		1 440		2 353	1 440
Total des Impôts différés	4 698	166	3 642	48	4 532	3 594

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Solde net au 1er janvier	3 594	3 688
Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice	1	144
Charge (ou produit) de l'exercice	215	-105
Différences de change	15	-70
Acquisition de filiales	706	
Cession de filiales		
Autres		-63
Balance au 31 décembre	4 532	3 594

Note 10. – Résultats par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe	2 826 476	1 505 654	1 812 092
Nombre d'actions au 01/01	16 302 862	16 548 368	16 668 491
Nombre d'actions au 31/12	15 641 620	16 302 862	16 548 368
Nombre moyen d'actions	15 566 939	16 425 615	16 608 430
Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros)	0,18	0,09	0,11
Capital potentiel BSAAR	-	2 584 623	2 584 623
Nombre d'actions totales potentiels	15 566 939	19 010 238	19 193 053

	Résultat net	Nombre d'actions potentiel proraté	Résultat par action (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base	2 826 476	15 566 939	0,18
Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action	2 826 476	15 566 939	0,18

Note 11. – Goodwill

en Milliers €	TOTAL
Valeur brute :	
Au 1er janvier 2013	39 824
Acquisitions	289
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	-458
Autres variations et ajustements	-665
Au 31 décembre 2013	38 990
Acquisitions	3 042
Reclassement comme disponibles à la vente	
Cessions	
Autres variations et ajustements	336
Au 31 décembre 2014	42 368
Dépréciations :	
Au 1er janvier 2013	
Dotations de l'exercice	
Au 31 décembre 2013	
Dotations de l'exercice	
Au 31 décembre 2014	
Montant net comptable au 31 décembre 2014	42 368
Au 31 décembre 2013	38 990

Le flux d'augmentation est lié à l'acquisition des sociétés Up Génération, Rheims et BIPB. L'allocation du prix reste provisoire à fin décembre 2014.

Acquisition de Up Génération

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Up Génération** à hauteur de 80%. **Up Génération** est une Société de conseil spécialisée dans la relation client et la mise en place d'outils de CRM. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 236K€.

Acquisition de Rheims

En février 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **Rheims** à hauteur de 70%. **Rheims** est une société brésilienne spécialisée dans le CPM/EPM (outils de management de la performance). L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 1 383 K€.

Acquisition de BIPB

En juin 2014, **Keyrus SA** est entrée dans le capital de **BIPB** à hauteur de 51%. **BIPB Group** est une société londonienne spécialisée en data intelligence et data discovery, implantée principalement au Royaume Uni et aux Etats-Unis. L'impact en terme de goodwill de cette acquisition est de 918 K€.

Les autres variations dans les flux d'acquisition concernent essentiellement les rachats des minoritaires sur **Keyrus Biopharma Belgique**.

Les autres variations d'ajustement au 31 décembre 2014 concernent des écarts de conversion pour 336 K€ (principalement l'effet de la dépréciation du dollar canadien, dans une moindre mesure celle de la livre sterling).

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

En milliers €	31/12/2014	31/12/2013
Grands Comptes	30 221	26 843
Middle Market	12 147	12 147
TOTAL	42 368	38 990

Le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur des données budgétaires approuvées par la direction. Ils sont également basés sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,5% pour l'ensemble des filiales sauf pour le Brésil et Israël où ce taux a été estimé à 3%.
- Le coût des fonds propres hors primes de risque pays et spécifique a été calculé à 8,7% en moyenne par la direction, variant de 8,6% à 9,9% selon les pays.
- La prime de risque pays moyenne a été calculée à 0,2% par la direction, variant de 0,0% à 1,9% selon les pays.
- La prime de risque spécifique moyenne a été calculée à 0,8% par la direction, variant de 0,5% à 4,0% selon les pays, et en tenant d'un gearing de **Keyrus** supérieur à la moyenne du secteur (49% vs. 16% pour la moyenne sectorielle).
- Le coût de la dette a été calculé à 2,5% en moyenne par la direction, variant de 2,2% à 3,8% selon les pays.

Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé s'élève à 9,2% (10,0% en 2013).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 11,2 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 8,9M€ sur l'UGT Grands Comptes et +/- 2,3 sur l'UGT Middle Market). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 24,4 M€ à la hausse (Grands Comptes 20,8M€ et Middle Market 3,7M€) et de 18,5 M€ à la baisse (Grands Comptes -15,8M€ et Middle Market -2,8M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 8,4M€ (Grands Comptes 7,1M€ et Middle Market 1,3M€)

à la hausse et de 7,3M€ à la baisse (Grands Comptes -6,2M€ et Middle Market -1,1M€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

Le test annuel 2014 de dépréciation des goodwill a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2014.

Note 12. – Immobilisations incorporelles et corporelles

en Milliers €	Concessions, brevets, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2013	1 239	1 820	3 059	7 911	7 911
Acquisitions	222	321	543	527	527
Cessions/Mises au rebut	14	-628	-614	-1 552	-1 552
Variation de périmètre					
Ecart de change	-12	-44	-56	-161	-161
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	1 463	1 469	2 932	5 863	5 863
Acquisitions	123	112	235	1 374	1 374
Cessions/Mises au rebut	-151	93	-58	-620	-620
Variation de périmètre	68	8	76	123	123
Ecart de change	14	1	14	24	24
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 515	1 683	3 199	5 900	5 900
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2013	633	1 536	2 169	5 173	5 173
Charge d'amortissement de l'exercice	190	114	304	1 014	1 014
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut		-287	-287	-1 449	-1 449
Variation de périmètre					
Ecart de change	-8	-35	-43	-91	-91
Reclassement				-863	-863
Au 1er janvier 2014	815	1 329	2 143	3 785	3 785
Charge d'amortissement de l'exercice	227	122	349	817	817
Dépréciations					
Cessions/Mises au rebut	-17	11	-6	-252	-252
Variation de périmètre	8		8	76	76
Ecart de change	5	1	6	16	16
Reclassement				-863	-863
Au 31 décembre 2014	1 037	1 463	2 500	3 578	3 578
Montant net :					
Au 31 décembre 2014	479	220	699	2 322	2 322
AU 31 décembre 2013	648	141	789	2 078	2 078

Note 13 – Autres actifs non courants

En milliers d'€	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde au 31/12/2012	17 760	34	17 726
Augmentation	6 358		6 358
Remboursement	-62		-62
Variation de périmètre			
Reclassement et Autres variations	-212	-1	-212
Solde au 31/12/2013	23 843	33	23 810
Augmentation	7 006		7 006
Remboursement	-187		-187
Variation de périmètre	585		585
Reclassement et Autres variations	-7 896		-7 896
Solde au 31/12/2014	23 351	33	23 318

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Dépôt de garantie et prêts	2 784	2 448
Titres de participations non consolidés	974	539
Autres créances part à plus d'un an	19 560	20 823
TOTAL	23 318	23 810

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les titres de participations non consolidés sont essentiellement constitués du solde de participation dans IKOS. La hausse entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre de consolidation de **BIPB** et **Rheims**. Les autres créances à plus d'un an correspondent principalement aux créances de Crédit Impôt Recherche.

Notes 14. - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Marchandises	60	6
Ecart de conversion	-1	
Total au coût	59	6
Dépréciation à l'ouverture		11
Variation		-11
Ecart de conversion		
Dépréciation à la clôture		
TOTAL NET	59	6

Note 15. – Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients	59 344	50 997
Dépréciation sur créances clients	-2 518	-2 681
Montant net des créances clients	56 826	48 316
Autres débiteurs nets	14 521	10 888
Charges constatées d' avance	7 982	7 588
TOTAL	79 329	66 791

Le solde clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Echéances		
Non échues	45 945	37 753
Entre 0 et 30 jours	6 286	6 031
Entre 31 et 60 jours	1 939	2 150
Entre 61 et 90 jours	862	631
Plus de 90 jours	686	962
Entre 181 et 360 jours	1 255	20
Plus de 360 jours et douteux	2 371	3 449
TOTAL	59 344	50 997

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.518 K€ (2.606 K€ en 2013). Cette provision a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Les autres débiteurs nets concernent essentiellement des créances fiscales et sociales à recevoir.

Note 16. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Equivalents de trésorerie nets	4 589	5 673
Disponibilités	12 794	11 186
TOTAL	17 383	16 859

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

La trésorerie retenue dans le tableau des flux de trésorerie s'entend :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	17 386	16 862
Découverts bancaires	-1 025	-252
Autres	-4	-3
Trésorerie du tableau des flux	16 357	16 608

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, parce que les contreparties sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 17. - Capitaux propres

Capital

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital Autorisé (en milliers d'euros)</u>		
17.277.870 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€	4 319	4 319
<u>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</u>		
<i>A l'ouverture de l'exercice</i>	16 302 862	16 548 368
Emises suite à l'exercice de BSAAR	0	0
Emises contre trésorerie	0	0
Emission d'actions nouvelles	0	0
Rachat (-) ou vente d'actions propres	-669 326	-245 506
<i>A la clôture de l'exercice</i>	15 633 536	16 302 862

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -603 K€ (-724 K€ en 2013) correspond principalement à l'effet de variation du réal brésilien et du dollar canadien par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

	Nombre de Titres	En Milliers d'Euros
Au 1er janvier 2013	729 502	557
Acquisitions	503 738	553
Cessions	-258 232	-270
Au 1er janvier 2014	975 008	839
Acquisitions	967 744	1 073
Cessions	-298 418	-318
Au 31 Décembre 2014	1 644 334	1 595

Au 31 décembre 2014, la société dispose de 9,5% du Capital en autocontrôle.

Note 18. – Provisions

En milliers d'€	31/12/2013	Variation de périmètre	Effet de l'écart de change	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	OCI	Reclassement	31/12/2014
Provisions pour risques & charges	7 957	30	-1	1 943	-1 036	-41		332	9 185
Provisions pour engagement retraite	752			121			212		1 085
Provisions non courantes	8 709	30	-1	2 065	-1 036	-41	212	332	10 270
Provisions pour risques	1 153		5	1 675	-787	-290		185	1 940
Provisions pour charges	1 047				-530			-517	
Provisions courantes	2 200		5	1 675	-1 317	-290		-332	1 940

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- Provisions pour litiges sociaux et prud'homaux : 922K€
- Provisions pour risques client, garantie et pertes à terminaison : 3.205K€
- Provisions pour engagements de retraite : 1.085K€
- Autres provisions pour risques & charges : 6.998K€

Note 19. - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière (charges sociales incluses).

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Taux d'actualisation*	1,80%	3,25%

Augmentation annuelle des salaires 3,00% 3,00%

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 121K€ en 2014 (59K€ en 2013). Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 20. – Passifs financiers

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	33 973	15 685	17 131	1 156
Dettes sur immobilisation en location financement				
Découvert bancaires	1 025	1 025		
Autres passifs financiers	4 285	1 320	2 965	
TOTAL DETTES FINANCIERES	39 283	18 030	20 096	1 156

RUBRIQUES	31/12/2013	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2014
Emprunts bancaires	12 017	19	242	3 687	-5 657	58	10 367
Dettes sur immobilisation en location financement		-1		24	-5		18
Découverts bancaires	252	5	31	737			1 025
Autres passifs financiers (dont put et earn-out)	23 201	17	-341	12 244	-7 179	-69	27 874
TOTAL DETTES FINANCIERES	35 470	41	-67	16 692	-12 842	-11	39 283

Le montant des emprunts contractés sur l'année s'élève à 3,7M€.

Les autres dettes financières correspondent aux options d'achat des minoritaires des acquisitions du Groupe et aux compléments de prix d'acquisition. Y sont également inclus les financements de l'activité non courante (financement du CIR et comptes courants factor).

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont conclus à des taux d'intérêts variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle (10M€) de son endettement, dont 3M€ conclus début 2012 en couverture de la dette moyen terme levée auprès du Crédit du Nord en décembre 2011.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- HSBC : emprunt bancaire en date du 26 novembre 2013 pour un montant de 1,2M€ sous forme de tirage multidevises (EUR, USD & CAD) :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,8M€
 - Durée de l'emprunt : 3 ans
 - Remboursements annuels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,35% ou LIBOR 3 mois + 2,35%
 - Ratios financiers :

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 4,5 sur la durée de l'emprunt.
- BANQUE POPULAIRE: emprunt bancaire en date du 2 août 2012 pour un montant de 2 M€ sous:
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2M€
 - Durée de l'emprunt : 6 ans
 - Remboursements en 5 annuités après une année de franchise
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 2,5%
 - Pas de ratios financiers
- SOCIETE GENERALE : emprunt bancaire en date du 27 juillet 2012 pour un montant de 2M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,1M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements mensuels
 - Taux d'intérêt fixe à 2,85%
 - Ratios financiers :
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
- CREDIT DU NORD : emprunt bancaire en date du 12 décembre 2011 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 1,2 M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursements trimestriels
 - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,8%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée de l'emprunt.
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée de l'emprunt.
 - Risque de taux couvert par un SWAP de taux
- OSEO : Prêt Développement Participatif en date du 15 décembre 2011 pour un montant de 1M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,9M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt variable basé sur le TME (Taux Moyen Mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme)
 - Aucun Ratio financier applicable
- BANQUE PALATINE : emprunt bancaire en date du 8 octobre 2010 pour un montant de 3M€ :
 - Solde au 31 décembre 2014 : 0,6M€
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,3%
 - Ratios financiers
 - Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.

- Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3 sur la durée des obligations.

Compte tenu de l'encours financier à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 200K€.

De manière générale, l'ensemble des financements du groupe respectent les covenants bancaires.

Note 21. – Autres passifs courants

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2014	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	Montant au 31/12/2013	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Provisions à court terme	1 941	1 941		2 200	2 200	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 154	24 987	167	22 251	22 247	4
Dettes fiscales et sociales	35 474	35 324	150	32 217	32 217	
Dettes sur immobilisations				13	13	
Autres dettes *	2 700	2 700		1 815	1 815	
Produits constatés d'avance	19 378	19 378		15 852	15 852	
TOTAL	84 647	84 329	317	74 347	74 343	4

Note 22. - Juste valeur des instruments financiers au bilan

En milliers d'euros	31/12/2014	Juste valeur par résultat	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courant			23 318			23 318	23 318
Clients			55 251			55 251	55 251
Autres débiteurs			24 078			24 078	24 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17 383				17 383	17 383
ACTIFS FINANCIERS		17 383	102 647			120 030	120 030
Emprunt obligataires (y compris <1 an)							
Autres passifs long terme (y compris <1 an)				38 191		38 191	38 191
Fournisseurs				25 154		25 154	25 154
Autres créditeurs				22 078		22 078	22 078
Instruments dérivés passif (dérivés de taux désignés comme instrument de couverture)					67	67	67
Concours bancaires courants				1 025		1 025	1 025
PASSIFS FINANCIERS				86 448	67	86 515	86 515

Note 23. - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

En milliers d'€	31/12/2014	31/12/2013
Nombres de personnes concernées	12	12
Avantages à court terme	2 929	3 005
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Rémunérations payées en actions	0	38
Total	2 929	3 044

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

Ce plan est venu à échéance le 27 novembre 2010. Aucune souscription d'actions n'a été effectuée.

Actions gratuites

L'assemblée générale du 26 juin 2009 a donné une autorisation au Conseil d'administration d'émettre des actions gratuites au profit des salariés de la société. Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2010, deux plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 87.000 et 400.000 actions gratuites.

Le nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires du premier plan a été ramené à 49.000 actions suite aux départs de salariés.

En 2014, il n'y a pas eu d'actions gratuites définitivement attribuées aux bénéficiaires de ces plans par prélèvement sur actions Propres.

Les 400.000 actions gratuites, relative au deuxième plan, se répartissent par fraction de 100.000 actions par année sous condition de la présence du bénéficiaire au 31 décembre 2010 pour la première fois et pour les années suivantes à concurrence de 50.000 sous condition de présence au 31 décembre et de 50.000 actions sous condition de réalisation des objectifs de performance. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, les 100.000 actions attribuées ont été réduites à 0 compte tenu des conditions de performance.

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Lors du Conseil d'administration du 27 avril 2011, quatre plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 15.000, 66.000, 50.000 et 30.000 actions gratuites. Les bénéficiaires de ces quatre plans se verront attribués ces actions sous conditions de présence entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Note 25. – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

Engagements reçus	31/12/2014	31/12/2013
Facilités de caisse	1 500	1 772
Ligne OSEO (financement non utilisé)	2 076	5 000
Ligne CGA (financement non utilisé)	1 877	8 650
Ligne Banque Nationale du Canada 1mCAD	711	682

Engagements donnés	31/12/2014	31/12/2013
Redevances Crédit Bail non échues	néant	néant
Garanties données à Banco Santander	921	
Garanties données à Itau	829	
Garanties données à Banque Nationale Du Canada	711	682
Garanties données à Crédit du Nord	2 000	2 000

Les garanties accordées au Crédit du Nord représentent le nantissement d'une partie des titres de la filiale **Absys Cyborg**.

Note 26. – Honoraires des Commissaires aux comptes

En k€	Deloitte & Associés		RBA		Mazars & Associés		Pontbrian Roy Ethier & Associés		Mr Hess (Suisse)		Mr Lerusse		Cabinet FINOR		
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	
	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014
Audit															
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
- Emetteur	88	72%	60	31	47%	31%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	35	43	28%	34%	68	69	53%	14	10	100%	4	4	100%	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
- Emetteur															
- Filiales intégrées globalement															
Sous-total	123	128	100%	100%	128	100	100%	18,94	20,58	100%	100%	100%	100%	4	4
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement															
- Juridique, fiscal, social		0%		0%			0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit		0%		0%			0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0%	0	0	0%
TOTAL	123	128	100%	100%	128	100	100%	18,94	20,58	100%	100%	100%	100%	4	4

Les auditeurs des filiales du Groupe **Keyrus** sont MAZARS & ASSOCIES pour **Keyrus** do Brazil, PONTBRIAN ROY ETHER pour **Keyrus** Canada, Mr Hess pour **Keyrus** Suisse, Mr Lerusse pour **Keyrus** Biopharma Belgique et le Cabinet FINOR pour les filiales tunisiennes. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.